



N° 707
17-01-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Education Physique de l'Enseignement Public - FSU

Congrès SNEP : *Participez, votez !*



**Bonne année
et meilleurs vœux
à toutes et à tous**

Préparation de la rentrée :
Suppressions de postes, d'options, de sections
recrutements en baisse

**Agir dès
maintenant**

Et pendant ce temps-là...

• Recul du dialogue social

Les députés de droite ont adopté une loi dite "sur le dialogue social" qui bouleverse les règles de la négociation collective, ouvre la porte au démantèlement du code du travail. Par exemple les accords d'entreprise pourront déroger aux accords de branche, même s'ils sont plus défavorables aux salariés.

• La CFDT fait sa pub

Le lundi 5 janvier, la CFDT a fait paraître dans 63 journaux un placard publicitaire cherchant à "valoriser les résultats obtenus en 2003 par la confédération"... Sans commentaire !

• Chômage

La réforme de l'assurance chômage vient d'exclure, au 1er janvier, 180 000 chômeurs de toute allocation.

• Vœux

Lors de ses vœux, Jacques Chirac a annoncé la suspension de la taxe professionnelle versée au titre des "nouveaux investissements" des entreprises : 1,5 milliards d'euros de cadeau annuel aux entreprises et autant de moins pour les collectivités territoriales (les promesses de compensation par l'État central ne sont jamais tenues !)

• Assurance maladie

Jacques Chirac a également annoncé que "l'indispensable adaptation de notre système de santé et d'assurance maladie devra être achevée avant l'été". L'axe retenu étant le même que pour les retraites, nous nous préparons à une mobilisation d'importance.

URGENT !

Pensez à votre cotisation !

BACK FROM OREGON...

Douze ans après le symposium de Taipei (Taiwan) où j'avais représenté le SNEP à l'invitation de l'association universitaire "Teacher's Human Rights", un professeur américain de Sciences politiques, Ken Kempner, rencontré à cette occasion m'a invité en Orégon où il est doyen de l'Université d'Orégon sud, à Ashland.

Ce voyage privé m'a beaucoup appris... et j'ai beaucoup donné ! Intervenant auprès des étudiants de Ken pour son 1er cours, j'ai fait applaudir la lutte du peuple français contre les guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie, et l'opposition résolue à l'aventure US en IRAK. Ville universitaire peuplée d'artistes (17 galeries d'art, 1er Festival Shakespeare des USA...), ses habitants ne représentent certes pas l'"Amérique profonde".

Mais quelle joie de constater que pas une seule des nombreuses personnes rencontrées ne soutiennent Bush dans sa criminelle et désastreuse politique!

Dans la galerie JEGA, sculptrice réputée, ce Tee-shirt affiché "A village in Texas is missing its idiot", dans une autre cette affiche "Peace is patriotic". Plus réservé a été l'accueil à l'Université des collègues professeurs d'EP et de Sport devant lesquels mon ami souhaitait que j'évoque le rôle joué par le SNEP dans la défense et la promotion de l'EPS en France. Parler de notre orientation de combat, de nos luttes est tellement étranger à la culture US de ce début du 21ème siècle ! A croire qu'ils n'ont jamais lu Steinbeck et ses "Raisins de la colère"! Ken m'avait prévenu que ses collègues n'étaient pas les plus progressistes de l'Université. Une collègue intéressée, m'a posé des questions sur le rôle des femmes en EPS. Bien ! D'autres étudiants, rencontrés à l'occasion d'une "Pizza party" offerte à leurs professeurs ont été passionnés par la passion dont j'ai pu faire preuve en leur parlant de nos combats.

Le boycott des "French fries", du camembert et des vins français évoqué par des médias aux ordres n'ont pas eu l'écho espéré comme j'ai pu le constater.

Dans une bande dessinée qui circule au sujet de la position française sur l'Irak, un "guy" demande "Pourquoi pensez vous que nous avons libéré la France en 1945 ? " Le "french boy" auquel cette question était posée répond : "Nous, nous avons libéré la France pour qu'elle soit Libre. Libre de domination étrangère! " PIGEZ ? Réconfortant, non ?

Marcel BERGE

Enseignement agricole l'action paye !

La rentrée 2003 a été laborieuse dans beaucoup d'établissements agricoles, qui de plus normal en cette période de labour automnal !

Au lycée agricole de Rennes - Le Rheu - 35 - nous avons la désagréable surprise d'apprendre le 29 septembre, qu'un collègue nommé à temps complet au printemps 2003 devait passer à 50% de service.

Les besoins pour assurer l'horaire réglementaire d'EPS nécessitent qu'il enseigne 18 heures. L'administration lui proposait

donc 10 heures (1/2 services) et 8 heures supplémentaires !

Le SNEP en collaboration avec le SNETAP-FSU a vivement réagi dès l'annonce de cette réorganisation de notre discipline. Après 3 semaines de lutte et de négociation notre collègue a été réintégré dans son poste à temps complet pour l'année scolaire 2003/2004.

L'action paye, les labours ont été fructueux !

Joseph BOULC'H

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : thierry.robert@ac-montpellier.fr ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD : CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



Différentes formules d'hébergements adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

Restauration pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

Activités sportives VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau
Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - www.chaulet-plage.com

Salaires

poursuivre les interventions

Après la lettre commune adressée au Premier Ministre pour exiger l'ouverture immédiate de négociations salariales, les fédérations de fonctionnaires ont refusé de participer au Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 16 décembre, jour où devait être examiné le projet de loi supprimant, au titre des jours fériés, le lundi de Pentecôte et portant la durée du temps de travail des fonctionnaires de 1 600 heures annuelles à 1 607. Cette décision de boycotter le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, visait à dénoncer non seulement l'absence de négociations sur les salaires mais aussi celle du dialogue social dans la Fonction Publique.

Cette unité met le Ministre en difficulté, il faut que celle-ci soit appuyée par les interventions des collègues.

Débatte des modalités d'action, organiser des assemblées générales et faire signer massivement la pétition (voir bulletin 706) dans les établissements, autant d'initiatives à prendre en ce mois de janvier.

Edito

Meilleurs vœux, meilleures luttes !

Le Président de la République donne le ton : " L'année 2003 fut une année de changement et de remise en ordre. 2004 verra l'action s'intensifier avec une exigence : l'emploi (1) ". Le changement et la remise en ordre sont clairs : les salariés en sortent essorés tandis que le MEDEF affiche de multiples satisfactions ; l'emploi plonge, les salaires sont comprimés, l'appauvrissement des retraités est garanti, les cadeaux aux entreprises sont largement développés et cela sans contreparties. Que signifie intensifier l'action ? Instaurer un service minimum dans les services publics d'ici juin, boucler le dossier sur la sécurité sociale d'ici juillet. Le forcing se prépare un peu dans les mêmes conditions que les dossiers traités précédemment : campagne d'affolement d'abord puis mesures qui vont faire des salariés ceux qui consentiront les principaux efforts.

Le budget 2004 de l'Education Nationale est aussi un bon indicateur de dégradation de ce qui nous attend. Les transferts massifs de postes entre les académies ne sont pas seulement liés à la démographie ; au lieu d'aider à l'amélioration de la qualité du service public d'éducation, de prendre des mesures contre l'échec scolaire, le moment est choisi par le ministre pour supprimer des options, des sections, des spécialités, bref, pour poursuivre une politique de recalibrage qui s'éloigne des revendications que nous portons. Enfin, les tergiversations du gouvernement pour rendre publiques les répartitions des postes aux concours montrent qu'il cherche à limiter les réactions que cette annonce provoquera. Avec 30% de postes en moins, sinon plus, c'est barrer l'avenir à une partie de notre jeunesse et s'attaquer durablement aux missions du service public lui-même. Des académies ont siegé, alerté les parents, des actions de grève sont prévues ; tous nos efforts doivent tendre vers la mobilisation de tous et des contacts sont pris avec les étudiants afin de les associer à ces questions, majeures pour eux.

Sur les salaires, le gouvernement persiste dans ses propositions. Les fonctionnaires vont subir une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat ; les sept fédérations de fonctionnaires ont prévu une semaine de mobilisations à la fin janvier ; elle doit être réussie car sinon c'est bien jusqu'en 2007 qu'est prévue la chute de notre pouvoir d'achat. Chacun a entre les mains les données de la situation ; des initiatives sont prévues où vont l'être(2), nous appelons les collègues à s'y associer et à reprendre l'offensive contre les effets de ces politiques malthusiennes.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général



1- Cérémonie des vœux du Président de la République aux forces vives de la nation (6 janvier 2004). 2- Le CDN du SNEP se tient alors que nous bouclons notre bulletin, nous ferons le point dans le prochain des décisions prises.

SOMMAIRE

• Et pendant ce temps là	p. 2
• Enseignement agricole	p. 2
• Back from Oregon	p. 2
• Édito	p. 3
• Salaires	p. 3
• Emplois, pouvoir d'achat	p. 4 à 5
• Retraites	p. 5
• Corps en voie d'extinction	p. 5
• Laïcité	p. 6
• Tribune libre	p. 6
• Congrès SNEP 2004	
• Rapport d'activité	p. 7 à 10
• Texte U.A.	p. 11 à 12
• Liste U.A.	p. 13
• Texte E.E..	p. 14 à 15
• Liste E.E.	p. 16
• Rapport financier	p. 16 à 17
• Secteur sport	p. 18 à 19
• Modalités de vote	p. 20
• Congrès FSU	p. 21 à 22
• MGEN	p. 22
• Certification en L.P.	p. 22 à 23
• Syndicalisation	p. 23 à 24

Moins d'emplois, moins de recrutements, moins de pouvoir d'achat

Moins d'emplois

Alors qu'il est nécessaire de franchir une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif pour permettre la réussite de tous les jeunes, qu'il s'agit d'un enjeu de société et que se joue l'avenir du pays, le gouvernement mène une politique qui va à l'encontre de ces objectifs. Il s'enferme dans une logique de maîtrise comptable et de réduction du coût des dépenses publiques et de l'emploi public.

Nous connaissons la répartition des emplois enseignants dans les académies pour la rentrée 2004.

LP (5 450 et 3 800 élèves en plus). Quand on sait que le Ministère de l'Éducation Nationale table sur une diminution de 100 000 élèves en trois ans, on imagine la programmation du nombre d'emplois susceptibles d'être supprimés. 41 900 élèves en moins dans les collèges, cela représente à peine la moitié d'un élève par section.

Il faut donc relativiser les choses. Ces suppressions d'emplois vont avoir des conséquences importantes non seulement sur les besoins de remplacement mais aussi sur l'offre de formation dans

gique contre 70,8 % à Rennes, 67,1 Nantes.

Moins de recrutements

Ces suppressions d'emplois de titulaires et de stagiaires auront inévitablement des répercussions sur le volume des postes offerts aux concours de recrutements notamment externes, d'autant plus que le gouvernement a annoncé sa volonté de ne pas remplacer intégralement les départs à la retraite et qu'il ne cesse de répéter qu'il existe des "surnombres" dans certaines disciplines (c'est-à-dire plus de personnels rémunérés que d'emplois budgétaires). 2 544 surnombres identifiés toutes disciplines confondues dont 160 en EPS. Il suffit de faire l'addition. 1 500 emplois supprimés + 800 ETP (2 500 emplois de stagiaires) + 2 000 moyens à récupérer = 4 800 postes. C'est donc une baisse de l'ordre de 4 000 postes aux concours externes qui serait programmée.

C'est au moment où le Ministère devrait s'engager sur une programmation annuelle des recrutements pour faire face au renouvellement massif de sa profession d'ici 2010, qu'il envisage une diminution du nombre de postes aux concours. Quels débouchés pour les jeunes étudiants qui se destinaient aux métiers de l'enseignement ?

Quelles conséquences sur la gestion des personnels et sur l'offre de formation ?

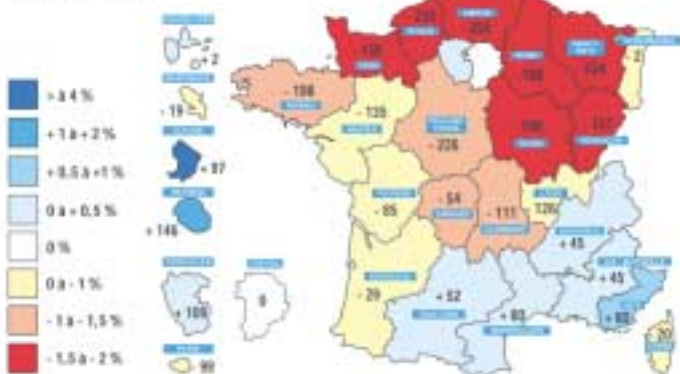
Moins de pouvoir d'achat

Dans le dernier bulletin, nous avons signalé la baisse importante de la valeur du point d'indice depuis 1980, baisse qui s'est fortement accélérée depuis 3 ans.

Cette décision de refuser toute hausse du point d'indice en 2003, et de ne concéder qu'une augmentation dérisoire de 0,5% en 2004 a non seulement des conséquences sur notre pouvoir d'achat mais aussi sur les recrutements futurs d'enseignants.

Variation des moyens attribués aux académies pour la rentrée 2004

- en équivalents temps plein (ETP)
- en % de la dotation 2003



Dans le second degré, ce sont plus de 2 500 emplois qui vont être supprimés à cette rentrée. Ils sont la concrétisation du budget 2004 qui entérine la suppression de 1 500 emplois du second degré redéployés vers le 1er degré, la suppression de 2 500 emplois de stagiaires (ce qui représente compte tenu de leur service à peu près 800 équivalents temps plein), et de 140 emplois gagés pour des emplois de chef d'établissement. C'est un choix parfaitement assumé par le Ministre qui s'appuie sur une diminution de l'ordre de 34 000 élèves dans le second degré : 41 900 élèves en moins dans les collèges et SEGPA mais légère progression dans les lycées et les

établissements : options remises en cause que, ce soit dans les lycées ou collèges, augmentation des effectifs par suppressions des divisions.

Les académies de Lille (-567 ETP), Nancy-Metz (-334), Amiens (-250), vont connaître des ponctions très lourdes.

Pourtant si on regarde les disparités géographiques en terme d'accès aux diplômes, on ne peut que constater que les académies qui déjà cumulent les plus grandes difficultés sont les plus touchées.

Lille et Amiens ne comptabilisent respectivement que 56,1 % et 56,2 % d'élèves de troisième qui passent en seconde générale et technolo-

Graphique 1
Comparaison des salaires d'embauche des diplômés
 Salaire annuel brut, en euros, en 2003



Graphique 2
Le salaire d'embauche des profs toujours plus près du SMIC



Du fait du renouvellement important de la profession, près de 41 % des effectifs actuels de titulaires d'ici 2010, la concurrence entre public et privé va croître. Il faudrait qu'au moins un tiers des jeunes détenteurs d'une licence ou d'une maîtrise se destinent aux métiers de l'enseignement.

L'attractivité du métier d'enseignant passe aussi par une politique salariale ambitieuse. Or la comparaison des salaires d'embauche entre le secteur privé et l'enseignement est éclairante, du simple au double selon les situations.

Comment attirer des étudiants vers les métiers de l'enseignement avec de tels écarts ? (voir graphique n°1) Autre éléments à prendre en compte et qui témoigne de la politique salariale actuelle dans la fonction publique, le salaire d'embauche d'un professeur représente 1,25 % du salaire minimum, alors qu'en 1982, il représentait 2,07 % du SMIC. (voir graphique n°2)

Que ce soit en terme de recrutement, de créations d'emploi, de revalorisation des salaires, la politique gouvernementale menace l'avenir du service public.

Dominique DELIGNY

Retraites

Les femmes particulièrement pénalisées

Les carrières professionnelles des femmes demeurent très souvent moins favorables que celles des hommes et leurs pensions de retraite beaucoup plus faibles : elles sont plus nombreuses que les hommes à utiliser le temps partiel, le congé parental, les disponibilités, elles supportent et assurent encore l'essentiel de l'éducation des enfants.

Cette situation est aggravée par la loi FILLON avec l'allongement de la durée d'activité et l'instauration de la décote.

Les décrets d'application confirment le caractère particulièrement régressif de cette loi pour les femmes.

En effet, la loi a institué pour les enfants nés avant 2004, dans la Fonction publique, une " condition d'activité " lors de la naissance ou l'adoption : pour percevoir la bonification d'un an. La bataille menée au printemps sur cette question avait contraint la Fonction publique à s'engager le 10 juin " pour les enfants nés avant 2004, les femmes qui ont eu un enfant avant de travailler bénéficieront de la même bonification que celles qui ont eu un enfant pendant leur période d'activité ".

Mais la parole n'a pas été tenue puisque la loi prévoit des conditions d'attribution extrêmement restrictives, et les décrets aggravent encore la situation en inscrivant l'activité professionnelle dans la Fonction publique. Ainsi des milliers de

femmes se voient écartées : la plupart des " mères étudiantes ", les femmes ayant élevé leurs enfants avant d'obtenir un emploi dans la Fonction publique, les femmes ayant suivi leur conjoint à l'étranger sans y avoir d'emploi ; la situation reste incertaine pour les mères ayant eu leur enfant alors qu'elles étaient non-titulaires.

Pour les enfants nés après 2004, le recul est incontestable, la bonification est supprimée au profit de la compensation de l'arrêt ou de la réduction de l'activité. La pression a contraint à un amendement adopté par le parlement créant une majoration de 6 mois portant uniquement sur la durée d'assurance (à valoir seulement sur la décote).

Ce sont de nombreuses femmes qui découvrent aujourd'hui la réalité.

Exemple : Madame X mère de trois enfants, a accouché alors qu'elle était auxiliaire. Ses périodes de MA n'ont pas été validées. Elle perd trois annuités au titre de ses enfants.

Dès le début, la FSU est intervenue et a alerté à plusieurs reprises l'ensemble des parlementaires sur ce dossier.

La FSU exige que quelque soit la date de naissance ou d'adoption de l'enfant, la bonification pour enfant soit maintenue.

Dominique DELIGNY

Corps en voie d'extinction : dossier pas clos !

Le relevé de conclusion issu des discussions de 2001/2002 n'a jamais été officiellement entériné. Cependant le bien fondé de nos revendications n'a pas été remis en cause par le ministère Ferry que nous ne cessons de relancer. Il a adapté ses choix aux contraintes budgétaires d'une enveloppe globale concernant les mesures catégorielles.

Les créations d'emplois initiés en 2002, permettant une accélération du passage des corps CE d'EPS et PEGC vers la hors classe et la classe exceptionnelle se sont poursuivies grâce à nos interventions mais, malgré nos protestations, dans une moindre mesure avec les budgets 2003 et 2004.

Pour les CE d'EPS : 183 créations d'emplois en hors-classe et 44 en

classe exceptionnelle en 2003. En 2004, 87 créations en CI ex vont également générer 87 promotions supplémentaires en Hors-classe.

Le principe que nous revendiquions depuis l'année dernière de " dégagement " par le haut afin d'éviter le bouchon entre les deux grades a été pris en compte. Les CE issus de la formation PA intègrent maintenant prioritairement le corps des professeurs d'EPS. Il ne reste plus de CE au 11^e échelon de la classe normale car tous ont intégrés la hors classe...Mais le compte n'y est pas : à ce rythme l'objectif d'extinction de la classe normale en 2005 ne pourra être tenu. La baisse des recrutements annoncée pour les prochaines années va peser sur la liste d'aptitude d'intégration dans le

corps des profs (puisque le nombre d'intégrés est fonction du nombre des recrutements -1/9è-)

A la suite de démarches incessantes une audience a été accordée aux SNEP, SNES et SNUipp par le cabinet du ministre le 8 décembre 03 au cours de laquelle l'administration a déclaré son intention de poursuivre son effort en direction des corps en voie d'extinction (sans créer d'injustices par rapport aux autres corps) et de travailler sur le dossier en fonction des spécificités de chacun, CE d'EPS et PEGC (ce qui avait été fait lors des négociations de 2001 à 2002 et laissé de côté depuis par l'administration Ferry qui a enfin reconnu, à la suite des interventions du SNEP, avoir traité le corps des CE d'EPS comme s'il

avait le même profil que celui des PEGC).

Au delà de l'hypothèse de création d'emplois en HC et CLEX, le raccourcissement de la durée des échelons de la classe exceptionnelle ainsi que l'élargissement du décret de 1980 ont de nouveau été abordés.

Le principe d'un travail, à partir de différentes hypothèses, entre les organisations syndicales et les directions des personnels enseignants et financière en février/mars, a été retenu dans l'objectif de la préparation du budget 2005.

Le feuilleton continue.... Mais le dossier n'est pas clos !

Michèle CHARPIN

Le CDN du SNEP rappelle son refus de tout prosélytisme religieux à l'école et réaffirme son attachement à l'émancipation des femmes, tout particulièrement des jeunes filles privées de liberté et victimes de violences de la part de leur famille ou de leur environnement. Il le fait au nom " des droits de l'homme et de la protection des mineurs ".

Il conteste les formes du débat actuel sur la laïcité qui occulte les grands problèmes de société (injustices sociales, inégalités, racisme et antisémitisme, atteinte aux libertés, non respect des différences...) à l'origine des conflits actuels. Paradoxalement, ceux-ci ré-instituent le fait religieux comme élément sur-déterminant de la vie

sociale et comme refuge " désespéré " dans une société qui n'a pas tout fait pour l'intégration, en particulier de la population issue de l'immigration maghrébine.

Le CDN n'est pas favorable à l'actuel projet de loi. Tel qu'il est en effet présenté aujourd'hui, il ne règle rien des questions qui sont posées et laisse les personnels face aux mêmes difficultés que précédemment. Il évacue en particulier les problèmes suivants : l'inégalité de traitement entre établissements privés et publics et devant la construction de la citoyenneté dans une société laïque, la question de la laïcité et la citoyenneté en Alsace-Moselle, le combat contre l'intrusion marchande et la dictature des "

marques " à l'école...

Le CDN appelle l'ensemble des collègues à prendre connaissance du projet de loi et de son préambule (disponible sur notre site Internet) et :

- à mobiliser toutes les intelligences disponibles dans les établissements scolaires pour dégager par le dialogue des issues favorables aux jeunes concerné(e)s qui préservent la présence des valeurs du service public d'éducation
- à poursuivre le débat dans l'objectif de faire émerger une laïcité plus exigeante.

Texte voté à l'unanimité du CDN du SNEP le 9 janvier 2004.

Voile et loi [Tribune libre]

les propos tenus dans la tribune libre n'engagent que leur auteur.

Réponse à Catherine Pontais :

Je souhaite m'exprimer sur les propos de Catherine Pontais parus sur Snep n° 706.

Pour cela je me contenterais de citer Chahdortt Djavann, Iranienne, Anthropologue et romancière qui sait très certainement, mieux que quiconque, défendre une certaine idée de la Liberté de la Laïcité et de l'Egalité.

" Certains intellectuels français parlent volontiers à la place des autres. "

Ecoutez la machine rhétorique de certains intellectuels français. Elle est bien huilée.

1. nous ne sommes pas partisans du voile (quel soulagement de l'apprendre)
2. nous sommes contre l'exclusion de l'Ecole (entendez : nous avons doublement bonne conscience)
3. laissons faire le temps et la pédagogie (laissons les filles voilées vivre voilées et les enseignants se débrouiller.)

Pourquoi voile-t-on les filles, seulement les filles, les adolescentes de 16 ans de 14 ans, les fillettes de 10 ans, de 9 ans, de 7 ans ?

Chez les musulmans, une fille, dès sa naissance est une honte à dissimuler puisqu'elle n'est pas un enfant mâle. Elle est l'objet potentiel du viol, du péché, de l'inceste ... Bref, elle est la culpabilité en personne puisqu'elle crée le désir, lui-même coupable, chez l'homme.

Que signifie voiler les filles ? Cela signifie en faire des objets sexuels..

Le voile n'est nullement un simple signe reli-

gieux, comme la croix, que filles ou garçons peuvent porter au cou.

Le voile, le hijabe, n'est pas un simple foulard sur la tête

Le voile, avant tout, abolit la mixité de l'espace et matérialise la séparation radicale et draconienne de l'espace féminin et de l'espace masculin ou plus exactement il définit et limite l'espace féminin.

La séparation des hommes et des femmes dans les mosquées révèle ce qu'est le port du voile : la femme doit se tenir à l'abri du regard des hommes.

Le voile condamne le corps féminin à l'enfermement car ce corps est l'objet sur lequel l'honneur de l'homme s'inscrit et il doit, à ce titre, être protégé.

La femme non voilée peut ébranler l'édifice de l'identité masculine dans l'Islam.

Les mutilations psychologiques et morales sont des mutilations sexuelles.

Ce n'est pas au nom de la laïcité qu'il faut interdire le voile aux mineures, à l'Ecole ou ailleurs, c'est au nom des droits de l'homme et au nom de la protection des mineures.

Car ce qu'il est, nous le savons bien. Non pas le symbole d'une nouvelle identité, mais l'expression de l'aliénation et souvent aussi celle du repli devant les duretés du pays d'accueil.

La liberté devient la liberté de s'aliéner.

Rien ne gêne donc le représentant de la ligue des Droits de l'Homme dans le fait qu'un signe

d'appartenance religieuse soit aussi un symbole de discrimination sexuelle ?

Autoriser le voile à l'Ecole serait un encouragement à porter le voile, remplacerait les adolescentes vivant dans les cités et les banlieues sous le joug des dogmes islamiques et rendrait leurs légitimes aspirations à l'émancipation encore plus difficiles.

Va-t-on entendre bientôt dans les banlieues pour défendre un homme accusé de viol : " la fille l'avait bien cherché. Si elle ne voulait pas être violée, elle n'avait qu'à être voilée " ?

Le viol ou le voile ?

La question du voile masque des problèmes fondamentaux qui ne sont pourtant pas sans rapport avec elle.

Mieux accueillir, mieux éduquer, mieux intégrer les immigrés me paraît une urgence prioritaire. Pour la bonne marche de la démocratie 3 principes sont essentiels et devraient être intériorisés par chacun :

Laïcité, tolérance et respect.

(..tolérance jusqu'où ? respect de quoi ?) "

(extraits du livre de Chahdortt Djavann "Bas les Voiles" novembre 2003)

Je pense que le Snep ne peut rester au bord du débat et se doit de se positionner clairement sur cette question.

Une réflexion est à mener et je souhaite une prise de position courageuse (et tant pis si elle coûte des syndiqués !)

Christine CHAUPUIS



Rapport d'activité

Mars 2001- Décembre 2003

Congrès SNEP

Pour une participation massive et active

Voici le deuxième dossier préparatoire au congrès SNEP. Dans le bulletin n° 706 nous avons publié quatre textes destinés à enclencher la réflexion sur de grands thèmes.

Dans ce dossier nous rajoutons un texte de même type à propos du secteur Sports.

Ce dossier contient également le rapport d'activité de la direction du SNEP depuis le dernier congrès et le rapport financier, tous les deux soumis au vote des syndiqués et les textes d'information et listes de militants qui se présentent pour assumer la direction du syndicat à partir du prochain congrès.

Il s'agit donc maintenant d'utiliser tous ces outils pour développer la réflexion collective et élaborer ensemble les positions que le SNEP défendra dans les prochains mois.

Le congrès 2001 avait mis en rapport notre syndicalisme de défense du service public d'enseignement de l'EPS et de ses personnels avec une analyse plus large concernant les évolutions du système éducatif, de notre situation de fonctionnaire et de citoyen. Nous étions sortis de notre congrès, méfiants et très exigeants à l'égard du gouvernement ; sous notre pression, celui-ci avait été contraint à s'engager publiquement sur un certain nombre des dossiers que nous portions. Ce RA couvre deux périodes politiques distinctes : jusqu'à avril 2002 le gouvernement de L.Jospin, puis après les élections présidentielle et législatives le gouvernement Raffarin avec une très large majorité de droite.

Alerte et action constantes

Le Ministre de l'EN, J. Lang, a poursuivi sa politique d'annonces publiques sur divers dossiers, notamment sur les collèges (5 avril 2001) et les IUFM (mise en place de la dominante en EPS) sans dire un mot sur les principales questions de l'EPS. Le SNEP et le SNES ont organisé des interventions vers les élus, IA, recteurs le 30 mai sur les questions de rentrée. Le SNEP a amplifié sa pression et a été reçu fin mai par le Ministre qui a formalisé ses propositions dans une conférence de presse (7 juin) dont nous avons dit : " des orientations fortes et symboliques, des décisions positives, des ambiguïtés et des impasses liées aux moyens ". Nous avons réussi à rendre incontournables une partie de nos exigences.

Quelques pistes dont certaines ont donné lieu à des développements ultérieurs plus importants que d'autres : prise en compte de l'EPS dans le nouveau dispositif collège, officialisation des enseignements de détermination et de complément et extension de leur nombre à 200, référentiel national pour le bac, ateliers de pratique en EPS dans les LP et maintien des horaires de plein air, remise en chantier des contenus d'enseignement en STAPS, ébauche vite avortée d'une collaboration EN-JS pour les formations, création d'une section EPS dans une ENS, nécessité du développement du sport scolaire, mise en place d'une mission parlementaire sur les équipements sportifs, accord pour un traitement spécifique du métier d'enseignant d'EPS.

En même temps était annoncé un plan pluriannuel de recrutement, significatif, même s'il restait insuffisant.

Des ouvertures donc mais aussi des absences importantes : horaire effectif d'EPS insuffisant, rien sur la diminution de nos maxima de service malgré une pétition signée massivement (6300 signatures).

Tous ces éléments montrent que notre persévérance a été utile mais peut-être insuffisante.

Ce gouvernement se révélait sensible aux pressions mais incapable de se battre publiquement pour faire valoir les besoins du service public d'éducation. Encore hanté par les déclarations d'Allègre qui voyait dans l'EN un mammouth à dégraisser, le gouvernement s'est difficilement converti aux créations de postes nécessaires pour assurer une continuité et une qualité du service public. D'ailleurs, à cette même époque de fin d'année scolaire, les licenciements dans les entreprises LU, Marks et Spencer, AOM, AIR Liberté avaient suscité un émoi national ; la FSU a appelé à participer à la manifestation nationale pour sauver l'emploi, liant ainsi cette préoccupation dans le privé à celle que nous portions dans le service public d'éducation.

Dès la rentrée scolaire 2002, la FSU entamait un débat interne sur la nécessité de la grève tant les orientations dessinées par J. Lang étaient insuffisantes. Cette grève a été conduite par la FSU le 10 décembre, dans l'indifférence des autres organisations syndicales (à l'exception de l'UNSEN-CGT) et, devant le mutisme du gouvernement, une seconde journée, unitaire celle-ci (FAEN, FERCC-CGT, SGEN, UNSA, FSU), a été décidée pour le 24 janvier. Le gouvernement a tergiversé sur ce dossier vital de l'éducation, comme sur bien d'autres (services publics, emploi, pouvoir d'achat, etc.).

Le mécontentement accumulé dans toutes les couches de la population s'est traduit aux élections présidentielles d'avril par l'exclusion d'un candidat de gauche au second tour et le score du candidat de l'extrême droite lui permettant d'y être présent. Le SNEP a pris ses responsabilités pour que celui-ci soit vivement rejeté et a participé à la réaction populaire du 1er mai. Les élections législatives ont amené un gouvernement de droite décidé à engager des réformes profondes, ultralibérales, de la société.

Dès le 25 mai nous pointions le caractère particulièrement inégalitaire des premières mesures annoncées, sur les retraites, la décentralisation. Nous appelions aussi les collègues à poursuivre le travail inlassable sur nos revendications durant ce mois de juin. Fin août 2002 nous parlions dans notre bulletin " *du mauvais temps en perspective* ", de la nécessité de ne pas laisser faire et nous organisons l'action : 17 octobre grève à l'appel de 5 organisations sur le dossier de l'EN, que le gouvernement ne considérait plus prioritaire, appel à une manifestation le 8 décembre, grève le 28 janvier et manifestations sur les retraites le 1er février, appel à la grève du 18 mars. Au cœur des préoccupations et des luttes : les questions de retraites, de décentralisation et de service public d'éducation. Les actions ne cesseront de s'élargir tout au long du 3ème trimestre. Le SNEP, conscient des disparités dans la mobilisation, a cherché, tout en prenant en compte cette situation, à améliorer partout l'engagement des enseignants d'EPS et des professeurs de sport.

Dès le 27 mars le SNEP appelait dans le bulletin à " *une action élargie et durable* " mêlant temps forts nationaux, grèves reconductibles à l'initiative des établissements les mieux mobilisés, initiatives publiques diverses. Le SNEP a appelé " *à faire de la reconduction de la grève le moyen d'action dans les établissements* " et a cherché avec la FSU à développer l'action interprofessionnelle. Après débat, le CDN du SNEP a décidé, tout en récusant le principe du boycott du Bac, que le droit de grève s'appliquait aux examens et a exigé le report des épreuves. Cette période, que nous avons longuement analysée et durant laquelle nous avons jeté toutes nos forces afin que le gouvernement abandonne ses projets, demeure une période pour laquelle de nombreux collègues gardent des interprétations qui confortent parfois le sentiment que nous sommes passés à côté d'une " *étape historique* ". Elle est à mieux connaître et il faut en établir un diagnostic juste, en comprendre les limites et les potentialités afin d'en tirer les meilleurs enseignements, d'autant que se profilent des dossiers tout aussi cruciaux dans les périodes à venir.

Il reste de ce printemps 2003 un goût d'inachevé que la rentrée scolaire 2003 a révélé : syndicalisation très en retard et incitations syndicales à la reprise de l'action sans beaucoup de réactivité. Nous en sommes là.

Le grand débat sur l'école

Le gouvernement, suite au grand mouvement du printemps, a lancé un grand débat sur l'école. Sans illusion sur les intentions du pouvoir qui espère légitimer ses propositions, nous avons

décidé, après discussion, de ne pas laisser le terrain du débat à d'autres, moins exigeants que nous, voire porteurs de propositions négatives. Aussi, avons-nous décidé d'être présents partout, pour porter nos propositions face aux présents, et en même temps d'organiser en parallèle aux débats officiels des initiatives de débats syndicaux débouchant sur un meeting national FSU. Le SNEP, pour aider les collègues, a édité une plaquette, avec le SNES, tirée à 800 000 exemplaires, et deux dossiers dans le bulletin.



Trois axes d'activité sont emblématiques, pour l'EPS, de ces trois années : les programmes, le bac, le sport scolaire.

Sur les programmes " lycée " le SNEP a eu le souci de ne pas se couper des logiques des programmes " collège " et de leurs documents d'accompagnement, de préserver le consensus professionnel qui s'était développé à leur propos. Le débat a donné lieu à de vives empoignades avec le groupe d'experts et il a fallu à plusieurs reprises montrer notre détermination afin d'être entendus sur la définition des contenus à promouvoir. Le conflit qui émaille le rapport de l'EPS aux APSA explique les manœuvres et les ambiguïtés de certains de nos interlocuteurs. Le SNEP, après une déclaration sur les limites des textes proposés, a voté pour ces textes au CSE car ils représentaient un compromis, certes insuffisant, mais acceptable compte tenu du contexte. Les programmes du primaire ont été revus en

2002, adoptant le même schéma que ceux du lycée. Lors de la consultation, le SNEP a pesé pour que des compétences spécifiques soient clairement définies pour donner des repères précis aux professeurs des écoles.

La DESCO a ensuite procédé à la rédaction des programmes en LP, la vigilance du SNEP a été nécessaire pour que ne réapparaissent pas à cette occasion les " *vieux démons* ", et la " *relecture* " des programmes collège semble vouloir évoluer vers des re-formulations importantes.

La question du bac a été posée à cette même époque (pour une première session en 2003). Le bulletin national, dès la rentrée 2001, abordait les difficultés et les enjeux inhérents à la transformation de cet examen. La consultation des personnels par l'administration s'est faite a minima et toutes les exigences que nous posions et que nous avons fait valider par pétition, n'ont eu qu'un écho insuffisant auprès de tous les cabinets ministériels. Si le SNEP avait donné son accord à l'arrêté Bac soumis au CSE, il a dénoncé le contenu de sa circulaire d'application (non soumise à concertation) qui constitue l'essentiel des difficultés actuelles de la réforme. Le refus de financer la double évaluation (refus identique pour les TPE), l'attitude souvent bureaucratique et autoritaire de la hiérarchie ont pesé et pèsent lourdement sur la réforme elle-même. Ce sont ses principes-mêmes (caractère national du Bac, culture commune de l'évaluation) qui sont aujourd'hui fragilisés par les conditions de mise en œuvre. Des améliorations de contenu, qu'une consultation SNEP des personnels en octobre 2003 permettait de préciser, sont encore nécessaires et possibles, il faut donc que nous continuions à agir afin que la profession soit mieux entendue.

Le sport scolaire, une occasion de transformation gâchée par les ministères successifs, alors qu'au départ tout indiquait que de nombreuses conditions étaient réunies afin de procéder aux évolutions que le SNEP, avec d'autres partenaires, réclamait vainement depuis 4 ans. La mission confiée à l'Inspecteur Général Leblanc, s'est avérée calamiteuse. Dès le départ, nous avons insisté sur les limites de la consultation, trop " *photographique* " et pas assez dynamique pour détecter les problèmes et les voies de solution. La partie constat a été d'un intérêt indiscutable et bien souvent des points d'appuis pour nos revendications, ce qui prouve que nous avons vu juste sur ce dossier. Par contre le rapport, même s'il contenait des propositions que nous pouvions partager, était, sur l'essentiel, " *partisan et dangereux* ". Malheureusement nous avons trouvé peu d'alliés pour aider

à une transformation sérieuse des choses : les chefs d'établissement y ont vu une opportunité de se désengager de ce service public et ont compliqué inutilement le dossier, d'autres organisations ont soutenu les propositions Leblanc. Le bulletin national a joué un rôle majeur par les dossiers, articles et commentaires permanents que nous y avons développés. " Ni statu quo, ni rapport Leblanc " avons-nous toujours proclamé. Le Ministre J. Lang a tenté de résister longuement à nos propositions et nos mises en garde ; visiblement, il souhaitait, à travers ce dossier, régler d'autres problèmes, confiant dans le soutien explicite que lui apportait l'Inspection Générale et le désintérêt trop souvent constaté chez les IPR, IA ou Recteurs. Nous avons mobilisé à travers pétitions, textes votés dans les CA, prises de positions publiques et y compris décision de grève (pour le 26 mars 2002). Cette détermination a fait fléchir le ministre qui avait rédigé des projets de décret conformes aux propositions Leblanc. Le 7 mars 2002, il nous annonçait diverses mesures dont l'abandon du démantèlement prévu. Le SNEP suspendait alors le mot d'ordre de grève mais maintenait les initiatives publiques de ce jour. Nos pressions ont amené le nouveau ministre, L. Ferry, à nous écrire le 14 juin 2002 pour annoncer la parution de la circulaire écrite par J. Lang qui concluait notre action. Mais le SNEP ne se satisfait pas du statu quo et la transformation du sport scolaire est encore une question ouverte que le ministre actuel n'a pas prise à bras le corps, même si, avant la tenue de nos assises nationales en novembre 2002 il a réaffirmé publiquement un attachement au sport scolaire.

Sur les questions pédagogiques, le travail de réflexion s'est enrichi avec l'activité du **Centre EPS et Société**, créé et soutenu par le SNEP, qui a édité des publications appréciées par la profession.

La question des programmes et des contenus concrets de notre enseignement ne se pose pas indépendamment des conditions réelles de leur mise en œuvre.

Un travail important a été mené sur la question des installations sportives mettant à jour la réalité de notre enseignement : faiblesse et médiocrité des équipements, horaires " effectifs " bien souvent inférieurs aux horaires officiels. Le rapport Cathala, déposé en avril 2002, est un incontestable point d'appui ; les fascicules édités sur les grandes salles et les piscines, nous font connaître bien au-delà de nos propres rangs auprès des collectivités locales, des concep-

teurs et constructeurs d'équipements. Les initiatives locales de formation, un stage national, ont permis d'élever le niveau de compréhension des enjeux, mais aussi de compétences techniques pour nos responsables. On peut constater un progrès général, mais avec des disparités, dans l'activité syndicale sur ce dossier. Pour l'avenir la question des installations doit rester une de nos grandes préoccupations. Notre présence permanente au sein de l' " Observatoire de la sécurité des établissements scolaires " a permis de développer, tant auprès de nos collègues que de nos partenaires institutionnels l'exigence d'une culture de la sécurité à propos des installations pour l'EPS. Notre expertise profite à de nombreux collègues qui nous interrogent soit directement, soit à l'occasion de stages " Sécurité – responsabilité " qui rencontrent un vif succès de participation.

Les personnels

Concernant la formation des enseignants, une réforme des IUFM a été engagée sous J. Lang pour faire des économies, elle a été enrayée par une assez forte mobilisation des collègues d'IUFM en avril 2003 pour défendre à la fois la structure IUFM et une formation ambitieuse des enseignants.

Le SNEP a fait des propositions sur le contenu de la 2ème année d'IUFM et sur le CAPEPS en contestant les logiques d'économie qui prévalaient et continuent de prévaloir.

Concernant les STAPS, le SNEP avec le SNESUP et l'UNEF, ont contesté le contenu actuel de la réforme dite du L.M.D. (3-5-8). Celle-ci menace un cursus fortement fragilisé depuis 1995 par la non prise en compte politique de ses enjeux, par le refus de reprendre les conclusions des tables rondes imposées par le SNEP. C'est donc l'intégration universitaire de notre champ qui est aujourd'hui en cause.

La défense des personnels : conditions de travail et d'emploi, carrières, promotions, mutations, santé, retraites, recrutement et précarité, occupent une place considérable dans l'activité du SNEP, tant par les contacts individuels avec les collègues (stages, outils d'informations) que par les interventions multiples avec nos partenaires face à l'administration.

Suite à notre dernier congrès, les questions spécifiques de notre métier (fin de carrière, pénibilité, responsabilité, sécurité, réduction du temps de service) ont fait l'objet de nombreuses interventions auprès de nos interlocuteurs. Si sur certains dossiers, nous avons avancé, d'autres restent au point mort.

Nous avons systématiquement dénoncé la volonté de renforcer le pouvoir des chefs d'établissements et des recteurs dans le sens d'une plus grande individualisation des carrières, d'une déconcentration accrue du mouvement et avancé des propositions pour une égalité de traitement de tous les collègues, dans le cadre de solidarités dans l'intérêt des personnels et du Service Public d'Éducation.

Sur le dossier des retraites, les attaques que le gouvernement a menées ont conduit à une mobilisation importante, en particulier des personnels de l'éducation, mais insuffisante de l'ensemble des salariés du public et du privé pour affronter une volonté gouvernementale particulièrement arrogante et décidée à casser les solidarités collectives et à diminuer de façon importante le niveau des retraites par répartition.



Cette question, qui connaît encore des développements plus feutrés depuis l'adoption de la loi en août 2003, va se poser à nouveau immanquablement dans les années proches ; le SNEP poursuit ses interventions pour s'opposer à cette loi et à ses décrets d'application, il a appelé les collègues à intervenir sur les fins de carrière, la prise en compte des années d'études, les bonifications pour enfants, etc. Une enquête sur les retraites (janvier 2002) a connu un bon succès et nous a permis de préciser nos revendications spécifiques.

Les questions de santé ont été au cœur de nos préoccupations : mise en place d'un groupe national, enquête sur les problèmes de santé des enseignants d'EPS, élaboration de fascicule pour les militants, articles dans le bulletin, stages nationaux et académiques particulièrement suivis, participation aux stages fédéraux, interventions auprès du Ministère.

Sur les salaires, dès la décision unilatérale du gouvernement d'absence de mesures pour 2003 et d'une augmentation dérisoire pour 2004, le SNEP, avec la FSU et les autres fédérations de fonctionnaires se sont adressés de façon unitaire au premier ministre et ont lancé une pétition (bul 706).

Sur les catégories, et malgré notre travail en commun avec le SNES, les ministères successifs ont repoussé nos demandes de revalorisation des carrières des certifiés et agrégés. Partiellement le dossier des CE a pu être débloqué. Sous la pression des grèves du printemps le débat sur **l'avenir du métier d'enseignant** a été ouvert par le ministère mais s'est rapidement enlisé. Repris à la rentrée 2003 dans des conditions plus ouvertes, les divers dossiers que comporte ce thème laissent entrevoir des conflits importants et sont peu prometteurs.

Juridique : Le SNEP a poursuivi, en liaison avec ses avocats, le travail de défense corporative et individuelle dans lequel il a acquis une expérience originale et positive. Cela nous a permis de développer une écoute attentive des collègues en butte à l'autoritarisme, de les conseiller utilement. Plusieurs recours ont été gagnés contre les abus de pouvoir de l'administration. L'activité syndicale a permis de faire reculer de façon significative notamment les signalements sans fondements relatifs aux questions touchant aux mœurs et à la pédophilie.

Le SNEP dans la défense des collègues, la promotion de la discipline et du service public

Rassembler les collègues, apporter les explications nécessaires, débattre et formuler nos revendications, mobiliser en permanence la profession pour se faire entendre, avoir le souci de la visibilité publique mais aussi de faire comprendre nos interventions, voilà quelques axes que ce rapport traduit. Avoir le souci du rapport de force et des alliances est essentiel dans un moment où nous sommes confrontés à un gouvernement prêt à résister sur l'essentiel de nos revendications. Cette orientation est largement soutenue par les collègues qui nous ont renouvelé massivement leur soutien lors des dernières élections

professionnelles (progression dans les différents corps avec près de 80% des voix). " *La force unitaire du SNEP à la hausse* " titrions-nous après le 3 décembre. Incontestablement, notre politique d'information, par le bulletin national, régulier et particulièrement attentif à tous les faits qui intéressent notre profession permet un contact que les personnels attendent ; le développement important du site Internet (30000 connexions mensuelles) montre qu'il correspond à un vrai besoin.

Pendant cette période le nombre de syndiqués au SNEP a progressé dans une situation difficile pour la plupart des organisations syndicales. Nous enregistrons par contre une baisse de resyndicalisation au premier trimestre 2003/2004. Les militants ont engagé un travail de contacts personnels pour fonder auprès des collègues la nécessité de renforcer le SNEP.

Enfin, notre syndicat a développé une politique importante de stages de formation syndicale (3000 stagiaires), politique qui correspond à une demande incontestable des personnels.

Loin de rester cantonnés à nos seuls problèmes, nous avons régulièrement participé aux réunions internationales du CSEE (comité syndical européen de l'enseignement) ainsi qu'à l'association spécifique européenne d'enseignants d'EPS, EUPEA. Dans la même démarche nous avons participé aux mobilisations européennes de la Confédération Européenne des Syndicats (Bruxelles), au Forum Social Européen de Florence et à la préparation et aux travaux du FSE qui s'est tenu récemment à Paris St Denis. Avec la FSU, au sein de laquelle le SNEP travaille en permanence sur tous les dossiers, nous participons activement à toutes les décisions d'activité et aux représentations nécessaires.

Secteur sport : juin 2001 – janvier 2004

L'activité syndicale au ministère des Sports de juin 2001 à janvier 2004 s'est concrétisée par une nouvelle progression de la FSU (donc du SNEP) au référendum de représentativité du dernier trimestre 2003 qui s'est traduite par le gain d'un siège au comité technique paritaire ministériel jeunesse et sports, où pour la première fois la FSU disposera de 3 sièges. Nous constatons également une progression du nombre de syndiqués. Durant ces 3 années, notre activité syndicale a été caractérisée par :

- Une volonté de développer l'information à la fois pour les syndiqués et pour tous les collègues (En moyenne 2 bulletins nationaux spéciaux par trimestre envoyés à tous, une rubrique spéci-

fique sport sur le site, une diffusion par messagerie informatique d'informations administratives et syndicales à tous les syndiqués)

- Une amélioration du travail collectif avec 2 réunions par trimestre de la commission nationale sport
- Une présence renforcée et active du SNEP dans les réunions de concertation ministérielles et dans les instances paritaires : comité technique paritaire ministériel et commission administrative paritaire nationale des professeurs de sports
- Des propositions concernant la loi sur le sport de 2001 et les Etats généraux du sport en 2002.

Des résultats contrastés :

- Des avancées au niveau des personnels :
 - Une augmentation des possibilités de titularisation pour les non titulaires
 - Élargissement des voies promotionnelles
 - Création d'un corps supérieur avec les indices du corps des agrégés.
- Un affaiblissement inquiétant du ministère avec :
 - Le départ de la Jeunesse au MEN en 2002,
 - Un budget très insuffisant en stagnation, puis en régression en 2004 qui peut conduire à terme à la disparition du ministère dans le cadre de la réforme de l'Etat et de la décentralisation,
 - Une réduction progressive des missions techniques et pédagogiques des PTP,
 - Une privatisation des services de restauration, d'entretien et d'accueil dans les établissements.

Conclusion :

L'ensemble de ces dossiers qui nous ont particulièrement accaparés se sont développés dans un contexte de contestation, de lutte qui n'a jamais faibli durant ces trois ans. Bien sûr, les mobilisations n'ont pas été toujours à la hauteur souhaitée, mais notre direction n'a eu de cesse d'encourager à la contestation étayée et suivie sur tous les dossiers que nous portions en propre ou avec d'autres. Nous avons participé aux diverses décisions, dans la FSU et intersyndicales, visant à organiser la lutte sur les questions budgétaires, de recrutement, la précarité, les questions essentielles de la qualité du service public et de l'évolution de nos métiers, sur les questions de retraite, de protection sociale, de décentralisation, etc.

Cette orientation avait été confortée à notre congrès de 2001 et nous avons cherché scrupuleusement à l'animer.

Unitaires et solidaires pour d'autres choix

Texte à l'initiative des militants unité et action

Le SNEP a connu une année scolaire 2002-2003 particulièrement combative, dans son secteur propre et avec la FSU au plan plus général. Cependant, l'ampleur et la détermination des actions se sont heurtées à un gouvernement fermement décidé à imposer des régressions sociales. Le débat sur les formes et contenus de l'action, sur nos propositions doit se poursuivre avec le souci de rassembler nos collègues et au delà, l'opinion publique.

Un gouvernement antisocial et de combat !

La situation économique et sociale, les besoins de la population, commandent que des mesures fondées sur l'emploi, la production et la redistribution des richesses soient prises, que les services publics soient dynamisés, que des politiques de protection sociale élargie et renforcée, d'éducation et d'insertion soient décidées. Le gouvernement actuel y tourne délibérément le dos. Il développe une politique antisociale particulièrement dure. Il utilise les brèches ouvertes par les gouvernements précédents avec la volonté de remettre en cause les conquêtes sociales et satisfaire aux appétits des profits financiers ; il aggrave ainsi les inégalités et cherche à satisfaire son électorat. Il tente de remettre en cause les solidarités à partir de décisions concernant les retraites, la santé, des mesures injustes envers les plus démunis, les exclus, une politique de l'emploi insuffisante, une décentralisation à marche forcée qui accentuera les inégalités existantes, des mesures inéquitables concernant l'impôt sur le revenu, des projets de privatisations supplémentaires, etc. Ces choix entraînent licenciements et drames sociaux, difficultés et exclusion pour les plus fragiles de la société. Ils s'accompagnent de la vision d'un Etat minimal centré sur ses seules " missions régaliennes " : l'éducation n'est plus prioritaire.

Le pouvoir entend mettre en application ses thèses les plus conservatrices et celles que répandent le MEDEF, l'OCDE, la commission européenne ainsi que différents " clubs de réflexion " au plan national, le FMI, la Banque Mondiale ou l'OMC au plan européen et international, organismes qui poussent, par exemple, à la marchandisation de tous les biens et services et à l'intégration de l'éducation et la culture dans l'AGCS (accord général sur le commerce des services).

Face à cette politique, la réflexion et l'action unitaire entre les salariés du public et du privé doit s'étendre et se renforcer et devenir un objectif

pour toutes les organisations syndicales, à partir de nouvelles alliances sur les grandes questions d'intérêt commun. C'est à cette condition que nous pourrions combattre efficacement ce gouvernement et arrêter les régressions, c'est l'unique voie aussi pour que de nouvelles dispositions sociales progressistes débouchent sur des transformations sociales durables fondées sur la justice.

Les personnels doivent participer pleinement de la défense et de la promotion des dossiers qui constituent le socle de protections sociales solidaires. Sur les retraites, une grande partie de la lutte est encore devant nous : remettre en cause la loi Fillon, en empêcher l'aggravation par décrets, faire prendre en compte les besoins. Pour l'assurance maladie, permettre à tous un maintien égal de la santé et l'accès à des soins de qualité. Nous ne lâcherons pas. Nous devons faire valoir nos alternatives fondées notamment sur l'emploi qualifié, un financement assurant une répartition des richesses en faveur des besoins sociaux, la solidarité et la démocratie sociale.



Nos responsabilités particulières

Le SNEP doit travailler sur trois fronts indissociables :

- Défendre les revendications des collègues et promouvoir les améliorations nécessaires, dans toutes les dimensions de leur métier, comme enseignants d'EPS ou professeurs de sport, comme fonctionnaires, salariés et citoyens.

- Promouvoir l'EPS, le sport scolaire et notre vision d'une culture physique, sportive et artistique qui réponde aux besoins de toute la population sont trois tâches majeures de la responsabilité totale du SNEP. L'EPS du temps présent doit s'élaborer à partir d'un travail sur les productions que cette culture invente et qui traduit les immenses possibilités humaines d'action et de

création sociale. En même temps nous devons poursuivre notre travail critique sur la recherche effrénée de la performance et des méfaits qu'elle peut produire : violence, dopage, dictature sans merci de l'argent, médiatisation forcée, tricherie fréquente et chauvinisme débordant.

- Participer à l'élaboration des propositions de notre fédération afin que le service public d'éducation réponde mieux aux besoins de formation humaine, culturelle et professionnelle de tous les jeunes. Son caractère laïque doit être défendu contre toute pénétration des velléités religieuses, qui peuvent conduire à des refus d'enseignement ; une éventuelle loi risque de ne pas régler les problèmes qui ont un caractère social évident. De même l'offre publique d'enseignement laïc doit être effective sur tout le territoire et préservé de toute les tentations commerciales ou de marchandisation. La démocratisation de l'école demeure la question centrale ; pour être pleinement acquise les conditions sociales doivent être améliorées pour l'ensemble de la population. La formation des personnels et les conditions d'enseignement doivent leur permettre d'agir sur cette question. Le service public d'éducation doit connaître un nouvel essor parce que l'école est plus malade de la société que la société n'est malade de son école.

**Une professionnalité à conforter,
des métiers à promouvoir,
un sport à démocratiser,
une EPS à vivifier
et des personnels à revaloriser**

Le système éducatif doit se développer et le temps scolaire s'élargir afin que tous les jeunes atteignent un haut niveau de formation ; certains choisissent de laisser sur le bord de la route une partie d'entre eux et de s'accommoder d'exigences minimales pour leur culture. Cette orientation doit être combattue pour son caractère ségrégatif qui ne correspond en rien aux exigences de notre temps.

L'EPS participe de la formation moderne des jeunes ; elle doit connaître une nouvelle impulsion. Un plan de développement pour tous les niveaux d'enseignement doit se négocier, notamment dans les lycées où l'horaire demeure très insuffisant. Cela nécessite la mise en œuvre d'initiatives dans le primaire, le secondaire et le supérieur afin de mettre l'EPS, sa culture spécifique, au cœur d'une vraie campagne notamment sur la santé des jeunes.

De même, cette culture physique doit pouvoir se développer hors de l'école et toucher les salariés, les jeunes, sur leur lieu de travail, de résidence ; la démocratisation de l'accès aux pratiques sportives est le corollaire de la formation acquise à l'école et devrait être une mission essentielle d'un ministère des sports dynamisé et des différentes fédérations et associations sportives. Le sport scolaire doit être développé.

L'Etat doit promouvoir une politique ambitieuse afin que les collectivités locales puissent réaliser les installations sportives qui permettront la réalisation des programmes dans tous les établissements du territoire, les horaires d'EPS effectifs et la pratique multiforme des APSA.

Le métier doit être revalorisé. Cette amélioration exige que la formation fasse des personnels des concepteurs-acteurs de leur discipline ; elle doit intégrer les exigences du métier mais elle doit aussi savoir interroger la recherche en éducation, qui devrait connaître un développement sans précédent, approfondir les enjeux et les exigences disciplinaires et interdisciplinaires afin de participer pleinement de la mise en culture des jeunes.

Une telle orientation passe par une nouvelle reconnaissance de la fonction enseignante, notamment en recourant à des dispositions d'unification et de revalorisation de nos carrières, à l'abaissement de nos maxima de service, mais aussi en éradiquant la précarité sous toutes ses formes, la mise en concurrence des établissements et des collègues. Les recrutements et les titularisations doivent être planifiées et les salaires augmentés.

Renforcer et élargir les droits syndicaux. Les efforts déployés par tous ceux qui animent ces exigences doivent être reconnus et protégés par des droits syndicaux plus étendus afin de nourrir un débat démocratique particulièrement insuffisant aujourd'hui dans nos ministères et nos établissements.

Ce syndicalisme qui est le nôtre : la diversité comme atout, l'unité, l'action et le rassemblement comme stratégies décisives.

Le rassemblement dans l'action d'un maximum de personnels, sur des propositions claires et démocratiquement élaborées demeure notre objectif permanent parce que l'intervention et la mobilisation des personnels sont toujours nécessaires, pour obtenir des résultats conformes à nos revendications.

Dans cet esprit, il n'y a pas de petits et grands sujets de préoccupation, il n'y a que notre capacité collective à nous en emparer, à les lier aux grands débats sociaux que l'activité gouvernementale porte au-devant de la scène (retraites,



assurance maladie, décentralisation...), à y associer tous les personnels, afin qu'ils deviennent les animateurs des exigences qu'ils ont collectivement élaborées ; ainsi :

- Notre syndicalisme ne se contente pas de contester, il propose et vise à faire prendre en compte ses choix. Pour cela il a plusieurs préoccupations complémentaires :

- Eclairer les options gouvernementales, de la majorité qui le soutient, du MEDEF, afin d'en montrer les incidences sur les grands choix éducatifs et sociaux, le métier, les carrières de chacun.
- Négocier ce qui fait l'accord de la profession et continuer le débat et les luttes là où elles s'imposent.
- Impulser toutes les actions nécessaires, en débattant des modalités (grève, pétition, manifestation, etc.) et contenus afin qu'ils soient partagés par les personnels et rassemblent le plus grand nombre ;
- Rendre compte auprès de tous des acquis et faire apprécier collectivement ce qui reste à faire ;
- Chercher avec les autres secteurs professionnels des terrains d'entente pour des actions communes et pour cela pratiquer une activité intersyndicale constante et sans exclusive ;
- Développer la vie syndicale locale afin de prendre en charge les besoins de chacun et en les intégrant dans la bataille pour les moyens de les satisfaire vraiment.

- Notre syndicalisme nécessite d'être compris de tous : des autres personnels, des parents, des jeunes, de l'opinion.

- Enfin notre syndicalisme inscrit ses préoccupations dans toutes les luttes qui visent à toujours plus de libertés et de justice sociale, de laïcité et de paix. A cet effet, il participe de toutes les mobilisations que les différents forums sociaux aujourd'hui animent. En même temps nous nous

inscrivons toujours plus dans une activité de dimension européenne et pour une Europe sociale et démocratique.

Notre syndicalisme cultive une professionnalité exigeante : élargir la compréhension des enjeux de plus en plus masqués par la complexité des réformes, élargir la compréhension des possibilités d'agir, chercher à faire partager l'expertise syndicale : tel est le pari de la formation syndicale.

Transformer, revendiquer, peser sur les choix voilà résumée notre volonté commune.

L'ensemble de ces principes placés sous le contrôle de tous fonde l'indépendance du SNEP tant à l'égard des partis, pouvoirs publics ou économiques tout en plaçant résolument dans le champ du syndicalisme de transformation sociale soucieux d'opérer une nouvelle répartition des richesses permettant le développement d'une société solidaire et démocratique.

Le SNEP, la FSU et le syndicalisme

La FSU avec ses syndicats nationaux a joué un rôle majeur dans la période qui vient de s'écouler ; elle a été au cœur des préoccupations des personnels, des responsabilités accrues lui sont demandées. Le SNEP entend poursuivre dans cette voie afin qu'elle joue mieux son rôle de principale organisation dans ce secteur. Elle doit conforter son autorité sur toutes les grandes questions éducatives et culturelles et les grands dossiers sociaux du moment. Au-delà, la FSU doit s'engager sur une unité plus large avec les autres confédérations et fédérations, travailler à des convergences plus étendues entre les salariés du public et du privé afin de contester les politiques de licenciements massifs, de flexibilité, de salaires notoirement insuffisants, de remise en cause des solidarités, avec, souvent ce qui va de concert, habitat, culture, loisirs, investissement citoyen, trop insuffisants et qui pèsent de façon décisive dans la scolarité des jeunes. C'est en traitant ces questions fondamentales que la FSU élargira sa légitimité et sa représentativité que le gouvernement tarde à lui accorder, c'est ainsi, aussi, qu'elle pourra aborder les questions de son évolution et de son audience dans l'espace syndical.

Pour son congrès les questions de sa transformation sont à l'ordre du jour. Le SNEP, attaché au principe d'unification syndicale, soucieux d'éviter un éclatement accru du syndicalisme français, agira de telle sorte qu'un vrai débat soit instauré et interviendra pour des évolutions fidèles à ses principes. Il s'agit que la FSU ait une place dans le débat syndical, tant au niveau national qu'euro-péen et international, conforme à ses objectifs progressistes et à son audience qui doit encore se développer sur les secteurs de l'éducation, l'insertion, la recherche et la culture.

LISTE PRESENTEE PAR « UNITE ET ACTION »

LAFONTAN Jean Secrétaire général - Clg Clamart - 92
 ANGER Pascal SUAPS Angers - 49
 BECKER Alain Secrétaire national sortant - DRDJS Paris - 75
 BELROSE Guy-Luc Clg Morne à l'Eau - 971
 BENARD Jean Marie Lyc Blois - 41
 BENMEGAL Aleck Clg Elancourt - 78
 BLANCHARD Didier Clg Coudekerque Branche - 59
 BOISSIN Catherine Clg Cagnes sur Mer - 06
 BOITIER Jean Jacques Clg La Montagne - 974
 BOJKO Nathalie Clg Bagnolet - 93
 BOULC'H Joseph LEGTA Le Rheu - 35
 BOULOGNE Marc LP Maubeuge - 59
 BOYALS Claude Clg Toulouse - 31
 BRIGLIA Alain Secrétaire national sortant - Clg Valence - 26
 CALLIGE Catherine Clg Drancy - 93
 CAMEL Frédéric Clg Tourcoing - 59
 CAPDEVILLE Jean Noël Clg Mont de Marsan - 40
 CHABROL Serge Secrétaire national sortant - LP Chalette sur Loing - 45
 CHARLIER Bernard Secrétaire national sortant - Clg Hérouville St Clair - 14
 CHARLIER Nina Clg Blainville sur Orne - 14
 CHARPIN Michèle Secrétaire nationale sortante - Clg Vic le Comte - 63
 CHAUDIER Thierry Lyc Moulins - 03
 CLOAREC Nathalie Clg Seiches sur le Loir - 49
 COUTURIER Christian Lyc Montpellier - 34
 DECHAUD Philippe Clg Carcassonne - 11
 DELIGNY Dominique Secrétaire nationale sortante - DRDJS - 75
 DUBROCA Jean Louis Clg Arcachon - 33
 DUQUESNE Sophie TCC Gentilly - 94
 DURTH Jean Pierre Clg Brive la Gaillarde - 19
 ELLEOUET Jean Pierre IUFM Nouméa - Nouvelle Calédonie
 ERNESTI Robert Clg Metz - 57
 FAYEMENDIE Jean Secrétaire national sortant - Clg Maurepas - 78
 FLENET Bernard Clg Besançon - 25
 FOLTZER Roland Clg Meaux - 77
 FOUQUET Michel Trésorier national sortant - Clg Paris - 75
 GAGLIARDI Gérard LP Ajaccio - 20
 GARCIA Michel LEGTA Quetigny - 21
 GAUTIER Michèle Lyc. Aix en Provence - 13
 GAUTIER Sébastien DDJS Nevers - 58
 GAVARY Louise Retraitée - 75
 GENET OCAMICA Marie Hélène Clg Lescar - 64
 GIMAT Esther Clg Chambéry - 73
 GIROT Martine Clg Guingamp - 22
 GOBEAUT Viviane Lyc. Amiens - 80
 GOIRAND Philippe Clg Capestang - 34
 GOMEZ Philippe Clg St. Etienne - 42
 GOUDARD Alain Clg Marguerittes - 30
 GUELOU Michel LP Noyon - 60
 GUERIN Christian Clg Voves - 28
 HENROT Dominique Clg Mougins - 06
 HINGANT Martine Lyc Paris - 75
 HIVERNET Anne Lyc Brie Comte Robert - 77
 HOUDAS Denise Lpo Lievin - 62
 HUBERT Benoît Clg Charleville Mézières - 08
 HUMBLOT Robert Clg Doulaincourt Saucourt - 52
 JABOULIN Jean Etienne Lyc Papeete - Polynésie Française
 JULLIARD Stephan Clg Neuilly sur Seine - 92

KIRCH Brigitte Lyc St. Avold - 57
 KLAINGUER Thierry Clg Dijon - 21
 LACH Sylvie Clg Tours - 37
 LAURENT Alain Clg Champagne Mouton - 16
 LE FERRAND Martine Clg Courtry - 77
 LEGUERINEL Marc Lyc Vannes - 56
 LEMONNIER Paul Henri Clg Caen - 14
 LEPUISSANT Samuel STAPS Rennes - 35
 MAUVILLAIN Christophe LP Ruffec - 16
 MONTEIL François Clg Ste Foy les Lyon - 69
 MOREAU Serge DDJS Amiens - 80
 MOULIN Yvan IUFM Grenoble 38
 MOUTON Fanny Clg L'Hay les Roses - 94
 OTHILY Daniel Lyc Fort de France - 972
 PAYRE Eric Clg Chenove - 21
 PERRET Emmanuelle Clg Milly la Forêt - 91
 PETERS Héléne UNSS Nancy - 54
 POITOU Jean Paul Clg Castelsarrasin - 82
 PONTAIS Claire IUFM St. Lo - 50
 POUTAS Martine Clg Gerzat - 63
 PREVEL Pascal LP Grand Couronne - 76
 RAIMBAULT Fabienne Lyc Toulon - 83
 RAYMOND-QUIRION Laurence Lyc Cholet - 49
 REFUGGI Jean Luc Lyc Grenoble - 38
 REITCHESS Serge Clg Les Lilas - 93
 RIGAUD Patrick Lyc Ingersheim - 68
 RIGOLET Jacques Clg Savigny sur Orge - 91
 ROGE Henri Clg Bourg Achard - 27
 ROTENBERG Michel DRDJS Paris - 75
 SABATIER Francis Clg Matoury - 973
 SABLIC Didier Secrétaire national sortant - Lyc Créteil - 94
 SANS Simone Clg Marguerittes - 30
 SELS Jacotte Clg Montigny le Bretonneux - 78
 SIMON Odile LP Camblandes et Meynac - 33
 SOREAU Martine Lgt Luynes - 13
 STODEZYK Eric SEP Dardilly - 69
 TOURNAIRE Jean Paul Secrétaire national sortant - Clg St. Egreve - 38
 TRIGNAC Brigitte Clg Sassenage - 38
 VERGE Denis Clg Excideuil - 24
 VERNIER Edouard Retraité - 45
 VILLARD Sabine CREPS Limoges - 87
 YSEBAERT Patrick Clg Briançon - 05

**Apportent leur soutien à la motion
 d'orientation Unité et Action et appellent
 à voter pour les candidats qui se présentent
 au titre d'Unité et Action :**

Jacques ROUYER et Marcel BERGE, anciens secrétaires généraux et les membres sortants du Bureau National qui ne se représentent pas : Philippe AERTS, Esther AIME, Philippe AMAROUCHE, Jean Marc BUSSY, Pierre DELACROIX, Cédric GOSSE, Jean Pierre GRAFF, Pascal HAIDAN, Carline HERAUD, Robert JOUFRET, Danièle LENFLE, Jo MARET, Patrick MATHIEU, Guy PAPELIER, Serge POTAVIN, Philippe RENARD et Elisabeth ROUX.

Pour un syndicalisme d'alternative sociale

école émancipée : "l'autre liste"

Si les luttes du printemps n'ont pas eu le succès escompté, elles portent des fruits qui muriront :

La conviction chemine d'un antagonisme irréductible entre les buts de l'offensive libérale et les valeurs d'égalité, de solidarité portées par le mouvement. Elles ont mis à nu la stratégie médiatique, le prétendu "dialogue" d'un gouvernement qui paye dans les sondages son entêtement et sa politique très clairement en faveur des nantis.

La revendication d'une école et d'une société capable de répondre aux besoins des populations grandit tandis que les lois du marché tentent d'étendre leur dictature. Vingt ans de politiques libérales ont préparé le terrain à ce gouvernement de droite autoritaire. Le discrédit des partis institutionnels d'alternance ne doit justifier aucun attentisme syndical : Le mouvement syndical, avec les mouvements sociaux a son rôle à jouer dans l'élaboration de revendications et la construction de mobilisations pour une alternative sociale et politique au capitalisme.

Pour une autre école

La mobilisation de mai-juin 2003, soutenue largement par l'opinion, s'est élevée contre **un système éducatif déjà profondément inégalitaire** : la loi d'orientation de 89 a généralisé le projet comme mode de gestion ; en prenant en compte la spécificité des territoires, l'autonomie des établissements, elle a accentué la différenciation sociale entre eux, sous couvert de discrimination positive, notion reprise aujourd'hui par Sarkozy.

La décentralisation des compétences et de personnels aux régions accentuera l'éclatement du caractère national de l'EN. Elle vise à renforcer les hiérarchies de proximités habilitées à recruter des personnels, notamment sous contrat précaire (AE). La nouvelle loi d'orientation axée sur la réduction des coûts ne peut qu'entériner le renoncement à une égale formation de tous les jeunes au collège. Elle déléguera nombres de missions aux collectivités territoriales, avec les inégalités de financement que l'on connaît déjà dans le primaire.

Une conception utilitariste de l'école au service de l'économie domine : Les investissements budgétaires ont accompagné la massification scolaire en période de croissance, quand

la concurrence économique s'aiguise, l'heure est à la réduction des coûts et aux privatisations.

L'existence de l'enseignement privé, le développement de l'apprentissage, l'autonomie achevée des universités créent les conditions favorables à l'application, au domaine de l'éducation, de "l'accord général pour le commerce des services" (AGCS), repoussé pour l'instant par l'Europe, mais en vigueur dans les autres pays adhérents à l'OMC.

Les pouvoirs successifs ont maintenu l'inégalité d'accès aux études en fonction du milieu social d'origine. Contre ces logiques de reproduction sociale, ségrégatives au nom du respect des différences, notre syndicat doit s'engager pour une école émancipatrice :

-Une ambition de formation commune pour tous les élèves d'abord jusqu'à la fin du collège. Une refondation des contenus (non hiérarchisés) et des pratiques valorisant la dimension expérimentale et technologique et donnant un socle de connaissances pour une véritable orientation (pas par l'échec) dans une scolarité de 2 à 18 ans. Cette perspective renforcerait le rôle de l'EPS comme composante de la formation et une interdisciplinarité enfin fructueuse serait ainsi favorisée. Le manque d'installation, les circulaires restrictives pour l'organisation de l'EPS, limitent la variété des épreuves du baccalauréat. La lourdeur de la gestion des épreuves, incombant aux équipes et réduisant le temps de formation, risque de conduire à un bachotage contraire à nos objectifs pour la discipline.

La formation universitaire actuelle en STAPS répond mal au besoin d'**une formation professionnelle** aux réalités de plus en plus complexe. Celle-ci nécessite une rénovation des IUFM, un cursus mieux identifié et une formation rémunérée (élèves-professeurs).

La formation continue ne doit pas se réduire à l'application des instructions officielles, elle doit intégrer des éléments nouveaux : Désaffection de la compétition (seuls 18% des élèves y sont aujourd'hui favorables), prudence face à certaines activités, question renouvelée de la mixité, de la santé (surpoids, qualité de l'air...).

-Une culture critique, l'arrachement à l'ordre existant des choses, le projet d'affranchissement individuel dans un cadre collectif sont nos objectifs : L'EPS est une discipline ouverte, découverte, bataillant pied à pied avec la culture

de masse pour en dégager de l'universel et conduire à sa façon (spécificité de l'EPS) à la citoyenneté. Le sport réduit le corps à n'être qu'un outil efficace, objet d'évaluation permanente, n'ayant d'autres soucis que le rendement pour gagner. Nous soutenons tout ce que le sport a tendance à réprimer, à savoir les tendances ludiques, esthétiques, conviviales, coopératives. Les examens ne sauraient se réduire comme aujourd'hui au collège à un empilement de compétences, notion promue par l'OCDE pour développer l'employabilité.

- Une école laïque, conquise contre les intérêts de la société civile à l'assujétir à ses demandes immédiates. Une loi pour la laïcité devrait commencer par refuser le double financement des établissements privés, le concordat d'Alsace-Moselle. La recrudescence de l'intérêt religieux, notamment l'intégrisme islamiste particulièrement oppressif pour les femmes, nécessite une politique sociale d'égalité des sexes et des droits. La repression des sans papiers, la pénalisation des mineurs, les inégalités et la précarité, le renforcement du communautarisme religieux développés par ce gouvernement tournent le dos à cette politique. Dans ce cadre, nous nous prononçons contre une loi réprimant les signes "ostensibles politiques ou religieux" dont la logique serait la pénalisation et la stigmatisation d'une partie de la population et de la jeunesse. **L'école doit se donner les moyens d'exercer sa fonction émancipatrice dans le respect des autres et des obligations scolaires.** Cela implique un règlement national, propre à chaque institution publique et à ses missions. A l'école il faut interdire les signes religieux, mais pas le droit à la différence, prévoir des procédures éducatives nationales et locales appropriées et des sanctions. Une exclusion peut prévoir une deuxième chance. Un service public, laïque, unifié, c'est possible.

Ces objectifs se heurtent au développement des inégalités sociales, aux politiques libérales de réduction des droits sociaux. **L'EN, comme les autres services publics, marchés potentiels, son attaqués. On ne transformera pas l'école sans s'opposer à la logique marchande de cette société, sans imposer une autre répartition des richesses produites.**

Pour une autre société

La mondialisation capitaliste par les grandes firmes est appuyées par l'OMC, le FMI, la banque mondiale et européenne, le projet de constitution européenne. La lutte pour de nouveaux marchés, le maintien d'intérêts économiques, réactivent la course aux armements (bombe nucléaire " de poche " américaine) , les guerres (Irak, Tchétchénie), les politiques néo-coloniales (Cote d'Ivoire).

Elle aggrave les inégalités dans le monde et au sein de chaque pays. Elle sape l'équilibre écologique de la planète, provoque son réchauffement, des pollutions nuisibles à notre enseignement.

L'Europe de Maastricht a redéfini à minima des " services universels " à la charge de l'état, abandonnant au privé les secteurs les plus rentables. La lutte pour préserver et développer les droits sociaux est indispensable pour créer les conditions d'une égalité des chances aujourd'hui impossible. Il faut des " réformes radicales " pour :

- **Le droit à l'emploi**, par une réelle RTT créatrice d'emploi : 15H + 3, dans l'EN, pour tous les enseignants du second degré ; le droit à un emploi qualifié à temps plein en CDI (contre le RMA) ; face à la précarité, à la flexibilité, à la logique du contrat, nous exigeons la titularisation immédiate de tous les précaires ; nous défendons les statuts, mis en place pour assurer le service au public en dehors de toute pression extérieure.

- **Une protection sociale** de haut niveau pour tous et un système de santé public et réactif (canicule). Le paiement intégral des charges sociales souvent impayées ou induement dégrévées, une politique de création d'emplois, réduiraient les déficits actuels.

- **Défendre les salaires** de tous, contre l'enrichissement de quelques-uns : par un rattrapage du pouvoir d'achat, par des augmentations uniformes en nombre de points indiciaires.

- **Des services publics**, maillant le territoire et répondant par des services de qualité aux besoins de tous quels que soient leurs revenus.

En se mobilisant sur ces revendications, notre syndicalisme milite pour des relations sociales, une démocratie alternatives au modèle concurrentiel actuel. Il doit se doter d'une stratégie appropriée.

Construire des mobilisations unitaires

Les grandes conquêtes sociales ont résulté de durs conflits. Les relations entre métiers nouées lors du récent mouvement sont une base pour les futures mobilisations de grande envergure neces-

saires. " La grève générale " n'est pas un mythe, mais l'aboutissement d'un processus démocratique d'extension des luttes. De tels processus ont été amorcés l'an dernier dans plusieurs départements et régions. Donner une chance à leur développement implique **une orientation offensive, démocratique et unitaire qui :**

- N'accepte pas de négocier sans rapport de force, ce qui revient dans la situation actuelle à accepter des regressions.

- Recherche les cadres unitaires les plus larges, mais sait avancer avec ceux qui le veulent pour engager rapidement des actions.

- Gagne les parents à sa cause, par ses revendications au plan éducatif et pour le développement des droits sociaux de la population, en alliance avec les mouvements pour les droits sociaux et le mouvement altermondialiste.

- Popularise au plan national les luttes des secteurs les plus avancés.



- Conçoit le syndicat comme outil au service d'une démocratie favorisant l'extension du mouvement par l'implication de tous les personnels syndiqués ou non. La forme la plus élémentaire de cette expression démocratique est l'AG des personnels d'un établissement. Sa forme la plus achevée est celle d'une coordination nationale de délégués mandatés par des comités de grève départementaux.

- Développe ses propres orientations dans le mouvement en favorisant le pluralisme dans le débat.

- S'interroge sur la pertinence, du maintien d'un

syndicat de professeurs d'EPS, distinct des autres professeurs, quand la situation appelle à vivifier des sections FSU d'établissement ou locales. L'inertie de la structure SNEP dans la précédente grève a été pointée lors des instances nationales.

Rassembler le syndicalisme de transformation sociale

MEDEF et gouvernement, à travers la loi " sur le dialogue social " veulent entrainer les cinq confédérations reconnues depuis 1966 dans une regression du droit social, qui ferait primer l'accord d'entreprise sur tout autre règlement national. Ils privilégient ces organisations et refusent de reconnaître la représentativité des autres, dont **la FSU**. Bien que présente dans les luttes récentes à l'égal de la CGT dont elle n'a pas contesté le calendrier, celle-ci a peu de poids dans ce jeu syndical institué. Elle **doit mettre en adéquation sa capacité de mobilisation et celle à influencer sur les choix unitaires**. Son autonomie n'est plus intangible depuis que plusieurs confédérations ont rompu l'engagement tacite de ne pas syndiquer les personnels de l'EN. Celles-ci ne montrent d'ailleurs aucun empressement à soutenir la reconnaissance de sa représentativité.

Nous pensons, à l'inverse de la direction du SNEP, que l'attraction exercée par la FSU et son orientation fondatrice pluraliste, vers des syndicats en rupture de la CFDT, est bénéfique pour une recomposition positive du mouvement syndical. L'extension de son champ d'action aux deux fonctions publiques d'état et territoriale favoriserait une élaboration de revendications communes face aux politiques libérales.

- Notre syndicat doit s'impliquer pour revitaliser le comité de liaison unitaire interprofessionnel, il doit agir dans la FSU pour inciter à des convergences syndicales européennes. Il doit mobiliser les enseignants d'EPS en tant que salariés pour une éducation vraiment nationale et égalitaire, pour le développement des services publics.

POUR UN SYNDICALISME D'ALTERNATIVE SOCIALE

POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE

POUR LA DEMOCRATIE ET LE PLURALISME

POUR UNE AUTRE ECOLE

SOUTENEZ " L'AUTRE LISTE " PRESENTÉE PAR L'ECOLE EMANCIPEE

POUR UN SYNDICALISME D'ALTERNATIVE SOCIALE ECOLE EMANCIPEE : "L'AUTRE LISTE"

AUBARBIER Guy	Lycée d'Aquitaine - Poitiers 86
BAHL Raymond	Clg Foch - Strasbourg 67
BECHERIE Jean yves	Lp Coëtlogon - Rennes 35
BELLESOEUR Etienne	Lycée - St Jean de Braye 45
BELLESOEUR Marie-France	Lycée Ingrée - Fleury les Aubrais 45
BERTOLINO Guy	Clg Les Aiguerelles - Montpellier 34
BOUILLET Christian	Clg Chaumeton - L'union 31
CAUBET Philippe	Lycée Fourrier - Auxerre 89
CHAUDIEU Véronique	Clg Romain Rolland - Sartrouville 78
DIGNAC Olivier	Lycée B. Franklin - Orléans 45
DUJOUR Christian	Lycée Artaud - Marseille 13
FERIGNAC Chrystel	Clg Paul Langevin - Olonne sur Mer 85
GAGNIER Gérard	Lycée Camille Vernet - Valence 26

GALANO Vincent	Clg Pilâtre de Rosier - Ars sur Moselle 57
HABERA Nicolas	Clg Pévèle - Orchies 59
LAGET Emmanuel	EREA - Le Château d'Olonne 85
LAGUILLAUMIE Pierre	Retraité - 89
LAGUILLAUMIE Olivier	STAPS - 62
LAJAUMONT Sonia	Lycée Raoul Dautry - Limoges 87
LAURENTIN Marie-Pierre	Clg Gérard Philippe - Chauvigny 86
MAILLET jean	Lycée en Forêt - Montargis 45
MAILLET Toinette	Lycée en Forêt - Montargis 45
MESTRE Alain	Legpa - Gap 05
VEY Daniel	Lycée Sophie Germain - Paris 75
YANEZ Bernard	Lycée 3 Sources - Valence 26

Rapport Financier

Exercices budgétaires 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003

L'essentiel des **ressources** du SNEP provient des **cotisations** des adhérents qui représentent 93 % des recettes dans le budget du SNEP en 2002-2003.

L'augmentation régulière des syndiqués au SNEP (+ 8 % en 3 ans), venant après quelques années difficiles, a permis d'améliorer sensiblement l'activité du syndicat au service des collègues et de l'EPS.

Constatons qu'en 3 ans, les cotisations ont augmenté de 4 % soit un peu plus que les traitements, mais moins que le coût de la vie !

Les recettes **publicitaires** (insertion dans le bulletin national) ont plus que doublé en 3 ans et représentent 4 % du budget national. Elles participent ainsi à l'amélioration de l'information (quadrichromie dans le bulletin national le rendant plus lisible et attrayant).

La **caisse de solidarité** fluctue selon les années. En 2002-2003 elle a été en partie abondée par les contributions (6 415 € au



1/12/03) de membres de la direction nationale du syndicat qui ont reversé des journées de salaires au SNEP afin de concrétiser leur solidarité avec les collègues victimes de retraits de salaires importants, suite au mouvement de grèves du printemps dernier.

Concernant les **dépenses**, l'**activité nationale** correspond à tous les déplacements de la trentaine de militants nationaux qui viennent régulièrement travailler au siège national ou qui se déplacent pour animer des réunions avec les collègues.

Dans le chapitre **adhésions**, la part prépondérante revient aux cotisations versées à la FSU pour son fonctionnement. En 2002/2003 cela représente 142 405 euros, soit 12,52 euros par syndiqué.

Le **bulletin national**, quasiment hebdomadaire en période scolaire, représente un lien permanent avec les syndiqués. Cela correspond à une orientation forte de la direction syndicale

qui estime nécessaire de faire partager aux collègues l'ensemble des éléments, des préoccupations qui influent sur l'avenir de la profession et du métier.

Rappelons l'édition du nouveau SNEP Atout que tous les syndiqués ont reçu en novembre 2002.

Les dépenses liées au **fonctionnement du siège national** (téléphone, affranchissement, informatique, photocopies, fournitures...) restent dans des limites convenables même si le développement exponentiel des courriels n'a pas réduit significativement les frais de téléphone et d'affranchissement.

Nous avons poursuivi la réhabilitation et la rénovation du **siège national** en engageant un emprunt auprès de la CASDEN BP de 120 000 €. L'ensemble des remboursements des emprunts en cours représente 5 % de notre budget, ce qui est peu, alors que les travaux réalisés ont permis d'améliorer considérablement les conditions de travail au 76-78 rue des Rondeaux.

Le budget 2000-2001 a eu à éponger les frais d'organisation du Congrès National du SNEP qui s'est tenu en mars 2001 à Temple sur Lot. Sur l'ensemble des trois budgets, on constate une augmentation significative des frais (déplacements – hébergements) liés à des **réunions nationales** (formation de militants, sport scolaire, équipements, commissaires paritaires, questions pédagogiques...). Ces efforts ont pour ambition d'élever le niveau d'intervention du syndicat et des militants sur l'ensemble des dossiers.

Le SNEP emploie une équipe de huit secrétaires techniques qui assurent, avec compétence et disponibilité, la permanence de l'activité administrative du syndicat : accueil, secrétariat, téléphone, courriers, envois, comptabilité, etc... D'où un chapitre sur les **salaires** qui représente 20 % du budget national.

L'en-caisse au 31/08/2003 représente 277 381 euros comprenant 47 705 euros de provisions pour l'organisation du prochain congrès et 47 895 euros de l'emprunt, en attente pour travaux.

Approuvez le rapport financier

Le SNEP, au service de la profession et de la discipline doit faire face à de lourdes responsabilités :

- Un " spectre " de revendications très large impliquant des initiatives nombreuses et variées.
- Des exigences fortes de défense corporative nécessitant des suivis précis et personnels.
- L'obligation de réagir en permanence à l'actualité qui imprime un rythme soutenu à l'activité syndicale, comme par exemple au printemps dernier.

Tout cela n'est possible qu'avec l'apport des cotisations syndicales et le trésorier national vérifie tous les jours l'équation " plus de syndiqués = plus d'activité ".
La vraie solidarité est à ce prix.

Durant ces trois dernières années syndicales nous avons utilisé au mieux les ressources fournies par les syndiqués et l'outil syndical sort renforcé de cette période.

Jean-Paul TOURNAIRE
Trésorier National sortant

(sommes exprimées en Euros)

RECETTES	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Cotisations syndicales	1 218 636	1 239 841	1 303 701
Intérêts bancaires	2 743	5 054	3 081
Publicité	21 492	40 820	50 955
Participation S3 Paris	6 860	7 623	8 500
Remboursement TVA	13 571	11 615	13 274
Caisse de solidarité	11 979	2 198	11 553
Initiatives diverses	3 649	8 697	3 713
TOTAL	1 278 930	1 315 848	1 394 777

Emprunt réalisé auprès de la CASDEN en Juillet 2003

120 000

DEPENSES	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Activité nationale	188 218	199 319	190 447
Adhésions diverses	133 834	146 262	153 317
Information bulletin	268 361	291 054	338 423
Fonctionnement	153 211	151 799	154 663
Local	31 883	82 555	156 015
Réunions nationales	120 738	91 531	101 292
Salaires	265 359	261 738	282 938
Initiatives diverses	40 541	36 695	31 740
TOTAL	1 202 145	1 260 953	1 408 835
Bilan	+ 76 785	+ 54 895	- 14 058

En caisse au 31/08/2003

277 381

1. La partition Jeunesse et Sports

Le rattachement du secteur Jeunesse, Education Populaire au MJENR a constitué un affaiblissement considérable du ministère. C'est près d'un tiers du budget et 17% des personnels qui ont été transférés.

La crédibilité et le maintien d'un ministère dont le budget représente 0,13% du budget de l'Etat en 2003 et 2004 est posé.

L'action syndicale pour s'opposer à cette partition a été impossible du fait de positions différentes des syndicats : les syndicats d'Education Populaire et de Jeunesse sont satisfaits d'être rattachés au MJENR où ils espèrent retrouver des missions uniquement techniques et pédagogiques, et pour le secteur sport, certains se sont félicités dans un premier temps d'avoir enfin un ministère de plein exercice.

Dans les conditions actuelles, nous estimons que la survie d'un ministère des Sports n'est crédible qu'en renforçant ses missions de service public au niveau du développement des pratiques, de l'entraînement et de la formation.

Cela suppose un budget en augmentation qui atteigne progressivement 1% du budget de l'Etat.

L'autre possibilité pourrait consister à recréer un secrétariat d'Etat rattaché au MJENR afin de reconstituer de fait dans ce ministère l'entité Jeunesse et Sports.

2. Créations de pôles régionaux

Dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (le dernier projet de circulaire du Premier Ministre datée du 16/12/2003) le préfet pourrait devenir le responsable régional du sport puisque ce texte envisage toujours soit d'intégrer au sein de la préfecture de région les DRDJS, soit de les rattacher avec les CREPS et établissements nationaux au pôle Culture sous la responsabilité du directeur régional de l'action culturelle.

L'intégration en tant que service préfectoral est inacceptable car les missions des PTP s'arrêteraient aux missions régaliennes.

Si nous devons choisir parmi les différents pôles (qui devraient être mis en place) et étant donné que les missions techniques, pédagogiques, éducatives et de formation des PTP sont pour nous une priorité, nous proposerions un rattachement au pôle : éducation – formation.

Quelle que soit la solution, nous considérons qu'il s'agit d'une nouvelle fragilisation du ministère et le maintien des services et des établissements en l'état est pour nous la seule solution.

3. La Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF)

Le ministère des Sports : ministère expérimental par rapport à la LOLF

Est-ce du fait que le FNDS, qui n'était pas inclu dans le budget de l'Etat, devra l'être avec la LOLF, avec le risque d'une redistribution des crédits FNDS vers d'autres ministères qui a guidé cette décision ?

Le ministère a décidé de créer un Etablissement Public Administratif (EPA) pour que les crédits du FNDS n'échappent pas au sport. Cela pose le problème des modalités de gestion et des bases de répartition des crédits.

Nous nous prononçons pour le maintien de la gestion actuelle du FNDS entre l'Etat et le mouvement sportif et nous dénonçons le coût financier que représentera la création et le fonctionnement de l'EPA. Nous estimons que le FNDS pouvait devenir un chapitre budgétaire. L'orientation de la politique gouvernementale visant à réduire les dépenses de l'Etat, le nombre de fonctionnaires et privatiser les missions de services publics, peut être redoutable avec la mise en place de la LOLF qui permet de transformer des emplois en crédits mais non l'inverse.

La privatisation des services de restauration d'entretien et d'accueil dans les CREPS tracerait-elle la voie ?

4. Pour renforcer les missions de service public du secteur sport, le SNEP propose :

a) Que le gouvernement tienne compte des comptes rendus des Etats Généraux du Sport (EGS)

Les souhaits des acteurs du sport en France ont été explicites quant au rôle de l'Etat et des missions qui doivent rester de service public. Ces choix doivent être respectés !

b) La mission de formation

Le nouvel article 43 de la loi 2000 sur le sport, les textes réglementant le BP, la déréglementation de l'encadrement sportif (un établissement relevant du tourisme et facilitant l'activité n'a aucune obligation en terme de diplômes) mettent en danger cette mission !

Pour y remédier, le SNEP demande :

- de permettre à tous l'accès aux formations en diminuant les coûts d'inscription pour les candidats en auto financement et en développant les prises en charges diverses qui peuvent être attribuées dans le cadre de la formation professionnelle !

- d'augmenter les capacités en formation des PTP dans les établissements et les services, pour répondre aux besoins de développement local, que ce soit dans le cadre du face à face pédagogique, pour la VAE, les certifications.

- de mettre en place un service public de formation associant les potentiels de formation du MS et du MJENR avec pour objectifs :

- d'harmoniser les contenus de formation dans l'intérêt des jeunes, en concertation avec les autres ministères concernés.

- de passer des conventions avec les autres services publics et le secteur associatif.

- se répartir les niveaux de compétences selon les savoirs faire.

c) La mission de développement du sport

Le SNEP se prononce pour :

- le développement de toutes les formes de pratiques : le sport pour tous, sport loisir, de haut niveau, sport santé, favoriser l'accès des





handicapés aux pratiques sportives,

- permettre à tous d'accéder à la pratique de son choix.

Les résultats sportifs des derniers championnats du monde, que ce soit en athlétisme ou en hand-ball montrent que le système français est opérationnel. Il doit être conservé et renforcé dans le cadre d'une politique gouvernementale volontariste. Pour ce faire, il faut augmenter le nombre de professeurs de sports et optimiser les fonctions pédagogiques et compétences techniques sur le terrain, au plus proche de l'usager.

d) Des moyens

Depuis 20 ans, un millier d'emploi a été supprimé au ministère des sports, dont 80% dans le secteur sport.

De plus les années à venir connaîtront d'importants départs en retraite chez les collègues. Le MS doit envisager le recrutement de 1500 professeurs de sport avec un plan prévisionnel de recrutement sur plusieurs années pour répondre aux départs et aux besoins du service public.

Un plan pluriannuel de rénovation des établissements et de l'INSEP notamment doit être décidé avec une augmentation des crédits de fonctionnement et d'investissement.

Le budget du MS doit être porté à 1% du budget de l'Etat (à l'identique de celui de la culture) avec un doublement immédiat dès 2004. Pour atteindre cet objectif, le SNEP recherchera les possibilités d'actions communes avec l'ensemble des organisations syndicales, le mouvement sportif, en direction du gouvernement, du Président de la République et des groupes parlementaires.

e) Une nécessité : améliorer les perspectives de carrière

Pour le SNEP, cela consiste en une pleine reconnaissance du métier de professeur de sport ce qui suppose un développement des missions valorisant leur spécialisation technique et pédagogique.

- à reconstruire une carrière en 11 échelons pour les professeurs de sport sur les bases suivantes : l'indice terminal de la hors classe devenant l'indice terminal du 11ème échelon, avec une translation vers le haut de toute la grille indiciaire et un début de carrière commençant à l'indice du 5ème échelon actuel.

- dans l'immédiat élargir les possibilités d'accès à la hors classe avec un pyramidage porté de 15 à 20 % de l'ensemble du corps.

- obtenir une gestion transparente et équitable des premières affectations, des mutations, des carrières sur la base de critères barémés connus de tous, avec abandon de toutes les promotions hors barème.

- la mise en place d'un plan pluriannuel sur 5 ans permettant à la fois la titularisation de tous les personnels non titulaires encore en poste et l'intégration dans le corps des professeurs de sport de tous les fonctionnaires titulaires qui le souhaitent (CE d'EPS, PEGC, institu-

teurs, fonctionnaires, territoriaux...)

- le maintien au 3/9ème des possibilités de promotion interne.

- améliorer la situation des stagiaires, avec l'attribution d'une indemnité de sujétion spéciale.

- répercuter immédiatement aux détachés les promotions acquises dans leur corps d'origine.

- faire respecter la possibilité de mobilité des personnels entre le MS et le MJENR comme le garantit le statut général des fonctionnaires.

- à supprimer les situations de détachements (sur contrat ou emploi fonctionnel) concernant les personnels techniques et pédagogiques en fonction à l'INSEP et dans les autres établissements nationaux,

- à s'opposer à la suppression des postes TOS et à la privatisation des services de restauration d'entretien et d'accueil dans les établissements.

f) Le corps de Conseiller Technique et Pédagogique Supérieur (CTPS)

Le décret portant statut du corps de CTPS devrait être publié au janvier 2004. Le SNEP continuera à exiger que les missions confiées à ce corps soient majoritairement techniques, pédagogiques en restant les plus proches possibles de celles des professeurs de sport, et que les reclassements dans le corps s'effectuent sur la base du décret de 1951 avec reconstitution de carrière.

Durant les 3 années de constitution initiale du corps des CTPS le SNEP demande :

- Un appel à candidature,

- L'élaboration de critères connus de tous pour le classement des candidats,

- Une commission d'accès au corps où les représentants des personnels soient pleinement associés,

- Un respect de proportionnalité des promus entre le nombre de personnels exerçant des fonctions de CAS, CTS, formateur, DTN, EN, et entre hommes et femmes.

Pour que ce corps supérieur représente une véritable voie promotionnelle, il doit représenter rapidement 30% des emplois de personnels techniques et pédagogiques du secteur sport soit 800 emplois dont au moins 120 de hors classe.

g) Solidarité salariés du privé-fonctionnaires

2003 a connu de grandes régressions sociales avec la réforme des retraites notamment.

Notre approche critique des décisions gouvernementales s'accompagne d'une exigence d'alternatives progressistes qui nécessitent la recherche permanente d'alliances plus larges de la FSU avec les autres confédérations et fédérations syndicales pour :

- renforcer et améliorer le service public,

- maintenir le système de protection sociale français à un haut niveau,

- revenir à 37,5 annuités de cotisations, que ce soit pour le public et le privé, pour le calcul des pensions à taux plein.

- obtenir pour 2004 une revalorisation des salaires des fonctionnaires digne de ce nom afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat que les fonctionnaires subissent depuis plusieurs années.



VOTEZ PARTICIPEZ A VOTRE A.G. OU CONGRÈS

Le congrès national du SNEP se tiendra statutairement en 2004 du 22 au 26 mars à La Londe (83). La période d'élections syndicales qui s'ouvre verra le renouvellement de l'ensemble des responsables du SNEP tant au niveau départemental, territorial, académique que national. C'est donc un moment fort de la vie du syndicat. Par l'expression de son vote, chaque syndiqué(e) assume sa responsabilité dans le fonctionnement démocratique du syndicat. Ces élections doivent être l'occasion d'un renforcement de notre force militante, d'un approfondissement de notre réflexion sur les revendications de notre profession.

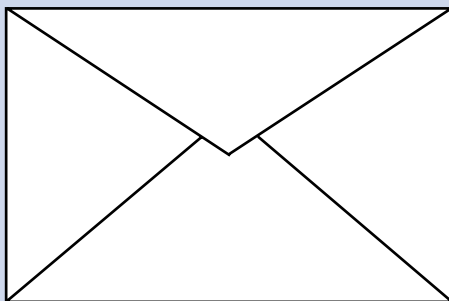
TROIS SCRUTINS GROUPÉS :

- Le scrutin départemental dont l'élection du bureau départemental (S2)
- Le scrutin académique ou territorial dont l'élection du bureau académique (S3)
- Le scrutin national :
 - rapports d'activité et financier nationaux
 - élection du bureau national, élu au scrutin de liste proportionnel.

QUI VOTE ?

Tous les collègues syndiqués au titre de l'année scolaire 2003/2004 au jour de l'A.G départementale (ou territoriale) chargée du dépouillement et convoquée par le (la) secrétaire départemental(e) ou territorial(e) du SNEP.

↓
Enveloppe vierge



↓
Enveloppe mandat

QUAND VOTER ?

Au cours de l'Assemblée Générale ou du Congrès Départemental(e) électif(ve) convoqué(e) par le secrétaire départemental du SNEP entre la mi-janvier et le début mars 2004. Si vous ne pouvez pas être présent à l'AGD ou au Congrès, il est possible de vous y faire représenter par un collègue (ou le secrétaire départemental ou territorial) pour y déposer votre vote : il suffit pour cela de le mandater en inscrivant au dos de la deuxième enveloppe extérieure (enveloppe – mandat, voir ci-contre) la formule suivante : " Ne pouvant être présent(e) à l'Assemblée Générale ou au Congrès départemental (ou Territorial), je, sursigné(e) , donne mandat à :ou au (à la) secrétaire départemental(e) ou territorial(e) du SNEP.

- pour déposer cette enveloppe contenant mes votes pour le Congrès du SNEP à la Commission de dépouillement compétente
 - pour m'y représenter et y prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles en mon nom (1).
- (1) rayer éventuellement cette mention. "

COMMENT VOTER ?

Chaque collègue syndiqué doit recevoir le matériel de vote par l'intermédiaire de son (sa) secrétaire départemental(e), académique, territorial(e) ou du secrétaire national (isolés outre-mer et étranger) :

- bulletin de vote complet (scrutins nationaux, académiques, départementaux)
- enveloppe vierge
- enveloppe – mandat

**PERIODE DE VOTE : JANVIER-MARS
ELECTIONS SYNDICALES**



Congrès FSU

Tous les syndiqués SNEP concernés

Le congrès de notre fédération se tiendra à Perpignan du 2 au 6 février. Il se prépare actuellement dans les départements (congrès départementaux). Nous appelons les syndiqués du SNEP à y participer. C'est dans les débats fédéraux que les enseignants d'EPS ont l'occasion de confronter leurs analyses à celles de syndiqués venant de métiers et d'horizons divers (éducation nationale, agriculture, sport, protection judiciaire de la jeunesse, recherche, ANPE, culture, etc.), membres de la vingtaine de syndicats qui composent la FSU.

Ce congrès se déroule à un moment particulier : juste après le grand mouvement du printemps

où la FSU a joué un grand rôle, ce qui l'a propulsée sur le devant de la scène, et qui paradoxalement la place en première ligne face aux interpellations du syndicalisme qui a subi un relatif échec sur les retraites en particulier ; dans une période où le pouvoir entend mener à bien une réforme profonde du pays dans le sens de l'ultra-libéralisme avec son lot de régressions sociales. Cette situation entraîne des positionnements syndicaux divers et une recomposition des forces syndicales marquée notamment par des départs de la CFDT.

Aussi les quatre grands thèmes définis pour le congrès fédéral interpellent-ils tous les collègues :

- 1 : Pour tous, pour l'avenir, l'éducation, le recherche, la culture : un vrai défi !
- 2 : Les services publics et leurs agents
- 3 : Des droits à préserver et conquérir pour transformer la société
- 4 : Pour un syndicalisme et une FSU plus unitaires et plus efficaces.

La revue Pour a publié les avants projets de textes. Notre bulletin publie ci après une contribution du secrétariat national liée au thème 4, élaborée à partir des positions définies après débat par notre conseil délibératif national.

Résultats des votes SNEP pour le congrès fédéral

VOTE SNEP- CONGRES FSU 2004

votants	2611
blancs-nuls	78
exprimés	2533

Orientation

UA	2194	86,62%
EE	218	8,61%
PRSI	52	2,05%
FU	45	1,78%
EMANCIPATION	24	0,95%

Rapport d'Activité

POUR	2015	79,83%
CONTRE	76	3,01%
ABSTENTION	373	14,78%
REFUS DE VOTE	60	2,38%

Fenêtres

F1A	1536	81,10%
F1B	358	18,90%

F2A	576	31,19%
F2B	1271	68,81%

F3A	1408	77,96%
F3B	398	22,04%

F4A	513	28,47%
F4B	1289	71,53%

Une participation supérieure à cette consultation des syndiqué(e)s du SNEP par rapport au congrès de La Rochelle 2001. Ceci étant, peut nettement mieux faire pour le SNEP dans ce type de scrutin et au regard des enjeux.

Votre vote est en phase "in fine", quant à l'orientation et aux fenêtres interactives avec ce qui se dégage majoritairement du vote de la totalité des adhérents de la FSU.

La délégation du SNEP (40 délégué(e)s) au congrès de Perpignan sera composée de 37 délégués Unité et Action et de 3 délégués Ecole Emancipée.

Le texte préparatoire du thème 4 établit un état de santé de la FSU. Ni moribonde, ni gaillarde, mais après 10 ans d'existence, une question se dessine : son avenir est-il menacé ? Le texte veut laisser penser que si la FSU reste dans son champ de syndicalisation actuel – enseignement, éducation, recherche, culture, insertion - son avenir est limité voire compromis. Pourtant tous les signes d'un syndicalisme vivace sont là : adhérents en nombre bien supérieur aux taux connus dans le mouvement confédéré, activité revendicative qui n'est pas à démontrer, influence auprès de l'opinion incontestable et capacité à

Avenir de la FSU :

Faut-il voir ailleurs ou plutôt regarder autrement ?

produire des analyses et propositions. Que lui manque-t-il donc ? C'est là qu'apparaissent les divergences. Le sens commun qui se développe parmi une partie des responsables conduit à laisser penser que l'autonomie actuelle de la FSU, c'est-à-dire n'étant rattachée à aucun groupement de syndicats (ou confédération), serait condamnée à brève échéance. En clair que le syndicalisme ancré sur une identité professionnelle qui est le nôtre, qui a fait ses preuves et après lequel tout le monde court, ne serait plus une base suffisante pour faire avancer nos revendications. Pourtant, notre expérience montre que l'appartenance à un champ professionnel

est un élément fort de constitution d'une identité sociale à partir duquel les personnels prennent conscience d'enjeux plus larges et d'exigences de solidarités. L'expérience toute récente des actions du printemps 2003 devrait aussi être lue à partir de cet angle d'approche.

Autre argument développé pour abandonner l'autonomie actuelle : celui de la représentativité. Cette question, en France, impose aux syndicats, pour être reconnus par l'Etat comme étant des porte-parole d'un ensemble de travailleurs, de satisfaire à un certain nombre de critères. La FSU doit-elle pour cela changer de surface ? C'est-à-dire s'étendre au-delà de son champ initial : toute

la FP, tous les services publics, tout le secteur privé, en clair se poser en groupement syndical concurrent des confédérations (les 5) et unions (UNSA, G10) existantes. Cette stratégie rencontre une première difficulté en contribuant à morceler un milieu syndical particulièrement éclaté. La faiblesse actuelle du syndicalisme confédéré, son émiettement, comme sa difficulté à mobiliser les salariés, ont rendu déjà très confus les critères de représentativité. Faut-il rajouter de la division à la division ? La représentativité ne doit pas être abordée par une course poursuite après des critères qui peuvent devenir variables selon les époques politiques. La FSU a été reconnue par le Conseil d'Etat pour siéger dans les CES ; l'UNSA a mené un combat bien plus obstiné que nous pour arriver à adhérer à la CES et siéger au tout récent comité sur la protection sociale, sans être reconnue comme représentative par l'Etat. Ces indices montrent qu'il ne s'agit en aucun cas d'une question procédurale mais de notre capacité à imposer un rapport de force et un indiscutable constat social de représentativité. Et si c'était cela notre difficulté ? Un manque de constance à interpellier les forces actuelles (syndicales et politiques) sur les questions que nous portons et qui concernent un service public majeur du pays, d'autre part, le manque d'un travail plus constant avec nos autres interlocuteurs syndicaux. Sur les retraites un embryon de travail en commun a été mené avec l'UNSA et la CGT, d'autres possibilités s'ouvrent ; il faut les saisir toutes et proposer d'autres champs de réflexion. Notre syndicalisme se fortifiera non pas en cherchant à étendre son influence ailleurs, par adjon-

tion de nouveaux territoires, mais par sa capacité à se renforcer sur son propre champ actuel et à traduire dans ses revendications les intérêts convergents des salariés du public et du privé, chose que nous n'avons pas réussi à réaliser pleinement sur les retraites. Cela ne pourra pas se faire sans une volonté obstinée d'interpeller les autres organisations sur un contenu qui doit renforcer l'unité d'action et aller au-delà. C'est ce travail de "confédéralisation" au quotidien qui devrait instituer des rapports

nouveaux entre toutes les forces existantes et pourrait déboucher sur des formes renouvelées d'unités organiques qui ne soient ni des disputes de territoires ou des débauchages, ni des dilutions, ni des ralliements à toute organisation en place.

C'est dans ce sens que le SNEP a voté un texte lors de son dernier conseil national (à lire sur le site : www://snepsu.net, puis "actualités" et "motions et textes")

Secrétariat national SNEP

MGEN : défendre la santé, en étant candidat.

Légitimement, la première préoccupation des Français est constamment la santé ; c'est en effet une des conditions déterminantes à une vie personnelle, professionnelle, sociale active sinon toujours facile et réussie. La couverture solidaire a permis des progrès manifestes dans ce domaine.

En livrant la santé aux marchands après l'avoir passée à la moulinette des restrictions budgétaires, le gouvernement fait un choix rigoureusement opposé : le chacun pour soi sous prétexte de "responsabilisation" et la couverture minimum ouvrant la porte aux assurances complémentaires.

Si nous mesurons les enjeux fondamentaux de cette question, nous devons contribuer à la bataille inévitable qui s'annonce pour que la réforme nécessaire de l'assurance maladie se fasse sans abandon de la solidarité qui la fonde et de l'exigence de haute qualité ouverte à tous qui la légitime.

Nous pouvons aussi intervenir pour que la MGEN réponde à notre triple attente :

- Être une complémentaire solidaire répondant aux besoins de mise en commun de risques par ses adhérents, notamment en développant prises en charges complémentaires (exemple des allocations journalières), prévention, aides ponctuelles ou spécifiques (notamment pour les jeunes, en cas de décès ou de perte d'autonomie...), structures d'accueil médicalisées...
- Continuer d'être une force de proposition pour une meilleure pratique médicale
- Devenir une des forces déterminantes qu'elle pourrait être dans la bataille pour le maintien et le développement de la protection sociale solidaire. Cela implique de cesser d'encourager une politique centrée sur la seule réduction des coûts et de l'offre de soins, politique qui se traduit par le transfert de charges* vers les mutuelles et les familles et accroît l'étatisation d'un système qui a surtout besoin de plus de démocratie et de plus de moyens.

La possibilité vous est donnée d'intervenir davantage au sein de la MGEN : en participant aux débats organisés dans les départements, en votant pour le renouvellement des élus dans les comités de section départementaux, en étant candidat pour les postes à pourvoir.

Les candidatures sont individuelles, elles doivent être formulées sur un formulaire type disponible dans la section départementale AVANT LE 30 JANVIER 2004.

Pourquoi pas vous si ces questions vous préoccupent ?

Edouard VERNIER

* Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur les augmentations de cotisation décidées par la MGEN

Evaluation aux professionnelle

Des collègues de Lp sont, dans certaines académies, sollicités par l'IG et les IPR pour débattre sur ce que pourrait être l'évaluation aux CAP, BEP, Bac Pro. Les collègues qui nous ont rendu compte de ces réunions, n'ont pas eu connaissance de projets précis, mais seulement de grandes lignes. Nous avons donc pour l'instant peu d'éléments qui nous permettraient de définir l'orientation précise de l'IG., mais il semblerait que ce soit pour les Bac Pro., la copie conforme des Bac G.T. (ce qui mérite déjà débat !) et des aménagements pour les CAP et BEP.

Si les grands axes développés pour les Bac. G.T. sont intéressants



(cadrage national avec des repères concrets, évaluation d'une "performance scolaire" significative à la fois d'un niveau atteint en efficacité et d'éléments qui y participent, ...), les formes prises méritent d'être analysés pour voir leurs implications, possibilités ou difficultés de mise en œuvre en LP.

- Co-évaluation

Juste par principe, elle s'avère porteuse de difficultés dans sa mise en œuvre, en particulier dans les établissements à équipe pédagogique réduite et compte tenu de l'absence de moyens financiers.

- Nombre d'épreuves

Le programme LP précise que " Au moins deux, si possible trois activités,

examens de la voie

sont programmées durant la période de formation ". Les examens de la voie professionnelle devraient donc être bâtis sur deux épreuves et non trois obligatoirement comme en LGT (réfléchir à la possibilité pour ceux bâtissant un projet sur trois APSA, d'évaluer sur trois et de prendre les deux meilleures notes).

- Nombre d'heures de pratique avant évaluation.

L'arrêté sur l'évaluation au Bac G.T. précise que " les exigences correspondent à ce qu'il est possible d'attendre à l'issue d'un enseignement d'au moins trente heures pour la partie concernée du programme durant la scolarité lycéenne ". Quid en LP ?



- Différence CAP – BEP

Comment prendre en compte la remarque de beaucoup de collègues estimant problématique de fixer le même niveau en CAP et en BEP ?

- Liste d'activités pouvant être évaluées

N'est-ce pas l'occasion de revenir sur certaines incohérences du Bac G.T. ?

La plus grande liberté de choix d'activités accordée à l'équipe péda de LP dans les programmes doit-elle aboutir à un choix d'APSA plus vaste pour l'évaluation ?

- Nature des épreuves

Les épreuves doivent être incon-

testablement scolaires mais authentiquement culturelles et sociales et avoir " du sens " pour le élèves de LP. Elles doivent permettre en même temps de révéler une production et le processus qui en a permis l'émergence, l'engagement des élèves dans la préparation de la production.

La part prise par l'efficacité dans l'évaluation en LP doit être au moins aussi élevée, si ce n'est plus, qu'en LGT où elle porte " sur au moins 60% de la note ".

Les formes majoritairement prises dans le Bac GT par l'évaluation de la part concernant les " éléments qui participent à l'atteinte des objectifs " posent questions. Il faut, et tout particulièrement pour les CAP et BEP, éviter de trop valoriser ce qui relève plus de la capacité à expliciter ce que l'on fait que de l'analyse de ce qui est mis en œuvre par l'élève pour être efficace.

Ne faut-il pas valoriser ce qui relève de la sécurité, des rôles sociaux, de l'organisation individuelle et collective, de l'engagement dans l'activité ?

L'épreuve doit valoriser un élève qui fait mieux qu'habituellement. Un candidat qui bat son record le jour de l'épreuve ne doit pas être sanctionné mais gagner des points ! Les procédures d'évaluations doivent être simples, facile à comprendre par les élèves et à mettre en œuvre.

Sur ces éléments, le SNEP fait des propositions à débattre (voir site), mais il considère que la consultation de la profession ne saurait se limiter à celle engagée actuellement qui implique quelques collègues par académie.

C'est l'ensemble des enseignants concernés qui doivent pouvoir, rapidement, donner leur avis sur un projet de texte précis.

Serge CHABROL

Santé du SNEP

Arrêt de l'envoi du bulletin national

Début janvier de l'année passée, quelques 9 000 collègues étaient syndiqués, contribuant ainsi à l'existence du SNEP, lui permettant d'être un outil permanent d'animation de la vie syndicale de la profession au service de l'action face aux premières réformes régressives annoncées.

Aujourd'hui, devant l'intransigeance du gouvernement, ses manœuvres pour diviser, les faibles résultats arrachés après une année de mobilisation, et de lourdes sanctions financières qui se voulaient briser les solidarités et les luttes, nous comptons quelques 8 500 collègues syndiqués. Compte tenu de ce premier trimestre lourd de " retraits pour faits de grève ", de notre amertume, cela montre que les collègues veulent continuer à se battre, d'autant que d'autres lourdes mesures se mettent en œuvre ou se préparent.

Pour autant, cette situation n'en pose pas moins des problèmes financiers dans le déroulement de l'activité régulière du SNEP. Même faible, un retard d'adhésions qui se prolongerait nous obligerait hélas à réduire l'information (moins souvent, moins de secteurs ou de sujets traités...), à réduire les rencontres (les réunions, les stages...), à rogner sur le fonctionnement démocratique (moins d'instances, moins de groupe de travail...).

Au final moins de liens entre nous, moins d'expertise partagée, moins d'efficacité, plus de difficultés à mobiliser et à mener des actions, ... et donc plus de facilités pour le gouvernement !

Alors que les coups continuent de pleuvoir, donnons-nous les moyens d'écrire un autre scénario et de poursuivre ensemble les luttes.

De plus, et comme chaque début d'année civile, conformément aux statuts du syndicat, nous allons être contraint de ne plus envoyer le bulletin aux collègues syndiqués en 2002-03 qui ne se sont pas encore resyndiqués.

Aussi, insistons nous doublement :

- auprès des collègues non resyndiqués pour que vous retourniez instamment votre fiche de syndicalisation, accompagnée de son règlement, même si vous fractionnez en plusieurs fois et différez comme cela est possible votre paiement,
- auprès de tous pour qu' autour de vous, vous appelez les collègues à rejoindre le SNEP pour agir avec plus d'efficacité.

Jean LAFONTAN

Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « **SNEP...** » (Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie.

COTISATIONS SNEP 2003 - 2004

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	122 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	178 €	192 €
Prof H. Cl.	145 €	163 €	175 €	186 €	201 €	215 €	227 €				
Bi-admissible	107 €	117 €	124 €	130 €	137 €	146 €	154 €	166 €	178 €	192 €	200 €
Agrégé	110 €	110 €	140 €	151 €	161 €	173 €	185 €	198 €	212 €	226 €	238 €
Agrégé Hors Classe	191 €	202 €	213 €	226 €	239 €	255 €	267 €	282 €			
AE - CE - PEGC		99 €	105 €	110 €	115 €	123 €	128 €	134 €	141 €	149 €	157 €
CE - PEGC Hors Classe			148 €	156 €	178 €	192 €					
CE - PEGC Classe except.		193 €	200 €	215 €	226 €						
M.A.	92 €	97 €	110 €	118 €	125 €	130 €	136 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 €
- **PLC2 Agrégé stagiaire** : 110 €
- **Stagiaire déjà enseignant** (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Contractuel - Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - PLC1 - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 55 €	2 62 €	3 69 €	4 76 €	5 83 €	6 90 €	7 97 €	8 104 €	9 111 €	10 118 €

- **CPA et CFA** : 80% de la cotisation normale
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2003 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2003.

JE CHOISIS DE PAYER EN *

☐ un seul versement
(joindre 1 chèque)

La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3
☐ 4 ☐ 5 ☐ 6 chèques

*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- ☐ le 30.....
☐ le 30.....
☐ le 30.....
☐ le 30.....
☐ le 30.....
☐ le 30.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2003-2004

NOM Sexe (*) F M Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Prénom Nom de jeune fille Echelon Temps partiel CPA CFA

Adhérent en 02/03 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E. PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal Commune (Ville) Code établissement ou service Tél. établissement ou service

TZR oui non

Adresse personnelle

Code postal Commune (Ville) Téléphone

Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique

Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle

COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

50%
de la cotisation
déductible
des impôts